

**République
Démocratique
de São Tomé et
Príncipe**



**Consultation
sectorielle:**

**Éducation et
Formation**

São Tomé, le 7 décembre 2006

Table Ronde Sectorielle sur l'Éducation et la Formation
Décembre 2006

Indice

1. PRÉAMBULE.....	3
2. INTRODUCTION	4
3. ASPECTS GÉNÉRAUX	6
4 CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR ÉDUCATIF DE SÃO TOMÉ ET PRINCIPE (STP).....	7
4.1 LOI DE BASE DU SYSTÈME ÉDUCATIF	7
4.1.1 <i>Education Préscolaire</i>	7
4.2 LOI 2/2003 DE L'ÉDUCATION ET SITUATION RÉELLE DE LA GESTION ET DE L'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF DE STP.....	8
7.2 AXES STRATÉGIQUES :	32
8. PROJETS PRIORITAIRES PAR SOUS-PROGRAMMES :	32
8.1 SOUS-PROGRAMME ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE :	32
8.1.1 <i>Objectifs stratégiques</i>	32
8.1.2 <i>Mesures stratégiques</i> :	32
8.1.3 <i>Indicateurs de résultats de l'enseignement préscolaire</i>	33
8.2.1 <i>Objectifs stratégiques</i>	34
8.2.2 <i>Mesures stratégiques</i> :	34
8.2.3 <i>Indicateurs de résultats de l'enseignement primaire</i>	35
8.3.3 <i>Indicateurs de résultats</i>	38
8.5 <i>Sous-programme de Formation et d'Enseignement Supérieur</i>	44
8.6 TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROGRAMMES/PROJETS	47
9 ANNEXE - FICHES PROJETS PRIORITAIRES. -	48
9.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	48
9.2 PROMOTION DE LA PREMIÈRE ENFANCE	52
9.3 CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	53
9.4 AMÉLIORER L'ACCÈS PRÉSCOLAIRE.....	54
9.7 AMÉLIORATION CONTINUE DES QUALITÉS DE L'EPT	57
9.8 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	58
9.9 PROJET D'AIDE AUX ENFANTS DÉFAVORISÉS	59
9.10 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNICO-PROFESSIONNEL	62
9.11 FORMATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE.....	63
9.12 ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	65
9.13 ALPHABÉTISATION ET QUALIFICATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES ADULTES 66	
9.14 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES POUR L' ALPHABÉTISATION DES JEUNES ET DES ADULTES68	
9.15 <i>Renforcement des capacités de l'Institut Supérieur Polytechnique</i>	69
9.16 FORMATION D'ENSEIGNANTS/MISE EN PLACE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE.....	70
9.17 <i>Formation et mise à niveau des enseignants</i>	72
9.18 <i>Formation d'enseignants pour les enseignements secondaire et technico-professionnel</i>	73

« Si, seule, l'éducation ne transforme la société, sans elle, la société ne change ».
(Paulo Freire, éducateur brésilien)

1. Préambule

Ce document a été élaboré pour servir de source principale de travail, dans le cadre de la Table Ronde Sectorielle sur l'Éducation à São Tomé et Príncipe (STP).

Son élaboration est le résultat d'un modèle de travail participatif réussi grâce à un ensemble de rencontres, consultations et ateliers, qui ont bénéficié d'une participation active des différents responsables de la gestion des services éducatifs de STP.

Le présent document est composé d'un corps principal qui synthétise la situation actuelle du système éducatif santoméen, ses principales cibles atteintes, ses difficultés et ses défis à court et moyen termes. Cette première partie du document est complétée d'une série de recommandations concernant les stratégies et des projets considérés comme prioritaires.

2. Introduction

L'année 2005, a été décisive pour la mise en place de la stratégie nationale adoptée par le gouvernement de la République de São Tomé et Príncipe pour réduire la pauvreté. C'est dans ce contexte, que la réunion qui a eu lieu pendant la Conférence de la Table Ronde à Bruxelles, a été marquée par un consensus entre les bailleurs, sur la nécessité de soutenir les politiques de développement du pays. Cette conférence de Bruxelles a laissé, entre autres des recommandations concernant la politique et des instruments de développement, des recommandations concernant l'organisation de trois Tables Rondes Sectorielles (Bonne Gouvernance, Education et Infrastructures et Energies) qui permettront d'approfondir le dialogue sur les politiques sectorielles déjà initiées à Bruxelles, ainsi que de concrétiser un engagement visant à désigner des fonds et les prestations d'assistance technique pour financer les projets considérés comme prioritaires.

Dans ce sens, nous comprenons que la Table Ronde du Secteur de l'Éducation doit être le moment approprié pour aborder les politiques sectorielles dans un cadre plus élargie. C'est pour cette raison que nous ne limiterons pas le traitement des problèmes de l'éducation, seulement, à ces aspects de l'éducation formelle, tels que l'enseignement primaire, secondaire, technique et universitaire, car les résultats ne seraient pas à la mesure de nos ambitions.

Nous cherchons, dans ce document, à consolider les bases du développement du secteur éducatif en fonction d'une étroite relation avec les nécessités du marché du travail, de la promotion sociale, en privilégiant les processus d'équité et d'insertion sociale qui permettent de soutenir les secteurs les plus défavorisés de la société.

Cette vision sur la problématique de l'éducation à São Tomé et Príncipe, n'est pas signe d'une méconnaissance ni d'une minimalisation des problèmes que traverse le secteur. Les problèmes de base, tels que l'éradication de l'analphabétisme et la nécessité de garantir l'universalité d'une éducation primaire de qualité pour tous les enfants en âge d'être scolarisés, seront une priorité moyennant l'adhésion du pays à l'Initiative de Soutien Rapide (*fast track initiative*), pour atteindre les Objectifs du Millénaire d'une Éducation Pour Tous.

Des six objectifs sortant lors du Forum de Dakar en 2000, en faveur d'une Éducation Pour Tous (EPT), nous comptons avec le soutien de la communauté internationale pour l'évaluation des propositions qui composent ce document afin d'avancer dans l'accomplissement de l'objectif numéro trois : « *Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable aux programmes appropriés en ayant pour objectif l'acquisition de connaissances et des compétences nécessaires pour la vie quotidienne* ».

Nous comprenons que la réalisation de cette Table Ronde Sectorielle sur l'Éducation, est l'occasion privilégiée d'aborder, de manière importante, les problèmes du secteur et de procéder à la révision et à la mise à jour du Plan Stratégique Sectoriel (2002 à 2012), qui permettra de concrétiser un plan de mise en place réelle et durable.

Ces dernières années, le secteur éducatif a été l'objet d'importantes séries d'études et de diagnostics qui ont aidé à définir les stratégies sectorielles, ainsi que les politiques et les interventions nécessaires pour accompagner le développement social et économique du pays.

Ce document ne prétend pas être un nouveau diagnostic ni un nouveau plan d'actions. Au contraire, nous avons eu la responsabilité de l'élaborer et nous avons décidé d'y introduire, parfois de façon littérale, certains aspects diagnostics du système éducatif déjà mentionnés dans d'autres documents récents.

Cette décision est née de la nécessité de concentrer l'attention des discussions, autour des principales priorités qui ont déjà été maintes fois analysées et soumises à consensus et transformées en stratégies d'action.

3. Aspects Généraux

La République Démocratique de São Tomé et Príncipe est composée de deux îles et de quatre îlots. Le plus grand est l'îlot de Rolas, au sud de l'île de São Tomé. L'île de São Tomé est à 360 km du continent africain et celle de Príncipe à 269 km. L'île de Príncipe se trouve, approximativement, à 160 km au nord de l'île de São Tomé.

La superficie de São Tomé est d'environ 859 km² et celle du Príncipe de 142 km², ce qui représente au total 1 001 km².

En 2001¹, la population santoméenne était de 137 599 habitants avec un taux de croissance en moyenne par an de 1,59%. Le poids des jeunes dans la composition de la population est relativement significatif, en effet, le groupe de 0 à 14 ans représente 42 % de la population et le groupe de 0 à 25 représente 65,2% de la population totale.

La densité à São Tomé et Príncipe est de 137,5 habitants par km², allant de 3 145 h/km² dans le district d'Água Grande à 21 h/Km² dans le district de Caué.

Parmi l'ensemble de la population, environ 54,5 % se concentrent dans les zones urbaines et 45,5 % dans les zones rurales.

La capitale du pays (y compris la banlieue) est constituée de 49 957 personnes, qui représentent environ 37 % de la population.

L'espérance de vie est de 63,9 ans, 61,3 pour les hommes et 66,5 pour les femmes.

Du point de vue administratif, le pays est divisé en districts, au nombre de six à l'île de São Tomé et d'une région administrative, la Région de Príncipe avec un statut politique et administratif propre.

¹ Données du III^{ème} Recensement général de la Population et de l'habitation publiées le 01/11/2002

4 Caractéristiques du Secteur Éducatif de São Tomé et Principe (STP).

4.1 Loi de Base du Système Éducatif

Le Système Éducatif de São Tomé et Principe est régi par une loi de Base du Système Éducatif (Loi n.º 2/2003). L'organisation générale du système éducatif comprend l'éducation préscolaire, l'éducation scolaire et l'éducation extrascolaire.

4.1.1 Éducation Préscolaire

L'éducation préscolaire est facultative et se destine à des enfants de moins de 7 ans.

L'éducation préscolaire, d'un point de vue formateur, est complémentaire et/ou supplémentaire de l'action éducative de la famille, avec laquelle elle établit une collaboration étroite.

L'État a pour rôle de soutenir les initiatives existantes dans le cadre du développement de l'éducation préscolaire. Le réseau éducatif préscolaire, est constitué d'institutions d'interventions du pouvoir central, régional ou local, d'associations de parents et d'habitants, d'organisations syndicales et d'entreprises.

Il appartient au ministère de définir les normes générales d'éducation préscolaire dans leurs aspects pédagogiques et techniques.

4.1.2 Éducation Scolaire :

Elle est composée de : 1) l'Enseignement primaire ; 2) l'Enseignement Secondaire, 3) l'Enseignement Supérieur ; 4) l'Éducation Spécialisée ; 5) l'Enseignement Continu pour Adultes et de la 6) Formation Professionnelle,

Enseignement Primaire

L'enseignement primaire est universel, gratuit et d'une durée de six ans. L'enseignement primaire comprend deux cycles séquentiels; le premier étant de quatre ans (obligatoire) et le deuxième de deux ans.

Dans le premier cycle, qui va de la 1^{ère} à la 4^{ème} classe, l'enseignement est général et sous la responsabilité d'un seul enseignant, qui peut être assisté dans des secteurs spécialisés. Dans le 2^{ème} cycle, qui va de la 5^{ème} à la 6^{ème} classe, l'enseignement s'organise en disciplines de formation basique.

A la fin de l'enseignement primaire, il y a attribution d'un diplôme et le passage au niveau supérieur (enseignement secondaire).

Enseignement Secondaire

Seuls ceux qui ont complété avec succès l'enseignement primaire, ont accès à l'enseignement secondaire. L'enseignement secondaire est facultatif.

L'enseignement secondaire comprend deux cycles, de trois ans chacun. Le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire s'organise de différentes formes envisageant l'existence de cours renforcés orientés vers la

vie active ou la poursuite d'études au 2^{ème} cycle.

En principe, dans l'enseignement secondaire chaque enseignant est responsable d'une seule discipline.

Enseignement Supérieur

L'enseignement supérieur comprend l'enseignement universitaire et l'enseignement polytechnique. Ont accès à l'enseignement supérieur les personnes ayant validé l'enseignement secondaire ou une équivalence. L'État doit créer des conditions qui garantissent aux citoyens la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur.

L'enseignement universitaire est constitué des grades universitaires allant du Baccalauréat au Doctorat, et l'enseignement polytechnique des grades universitaires allant du baccalauréat à la Licence.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent faire des formations donnant droit à un diplôme.

Modalités Spéciales de l'Éducation Scolaire

Les modalités spéciales de l'éducation scolaire sont : i) l'enseignement spécialisé ; II) la formation continue des adultes ; III) la formation professionnelle et ; IV) l'enseignement à distance.

4.1.3 Éducation Extrascolaire

Pour palier les abandons scolaires précoces, l'éducation extrascolaire a pour but de permettre à chaque personne d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences, en complément de sa formation scolaire.

L'éducation extrascolaire a aussi comme but d'intégrer, de façon dynamique, des individus sur le marché du travail. L'éducation extrascolaire s'intègre dans la perspective de la formation continue.

Les activités d'éducation extrascolaire peuvent avoir lieu dans les structures culturelles du système scolaire, ou dans des lieux ouverts, avec l'aide de la communication sociale et des technologies éducatives spécifiques.

4.2 Loi 2/2003 de l'Éducation et situation réelle de la gestion et de l'organisation du système éducatif de STP.

L'Éducation est un des secteurs les plus importants de la vie socio-économique de São Tomé. Le développement plus ou moins accéléré de la société et de l'économie d'un pays dépend en grande partie des efforts qui ont été réalisés en éducation. Un habitant sur trois est dans le système éducatif.

São Tomé et Principe a peu investi dans l'éducation et dans la formation de ses cadres par faute de graves problèmes économiques et financiers. S'il n'y a pas de valorisation et de requalification des compétences nationales, le pays sera de plus en plus dépendant des compétences étrangères ce qui compromet son développement. Cette constatation est alarmante, si l'on considère que l'on est dans un monde de plus en plus capitaliste.

Les mesures politiques adoptées, dans le pays, pour le développement de l'Éducation visent prioritairement à l'élargissement et au renforcement de la scolarité primaire obligatoire de qualité, en adoptant essentiellement les conclusions et les recommandations des principaux événements

internationaux et mondiaux sur l'Éducation, notamment la Conférence de Jomtien (1990) et de Dakar (1990), les conférences régionales sur l'Éducation, ainsi que les initiatives menées lors de la Communautés des Pays de Langue Portugaise (CPLP).

Suite à l'adhésion internationale aux propositions de la Conférence de Jomtien et aux engagements de Dakar, les autorités responsables de l'Éducation du pays se sont manifestées, les donnant comme prioritaires.

La nouvelle loi, promulguée en 2003, est un signe important, de la part du gouvernement de São Tomé et Príncipe, de la volonté politique de changement. Cette loi reconnaît légalement les failles et la caducité des modèles d'organisation scolaire et de gestion pédagogique appliquées jusqu'à présent dans la gestion des services éducatifs.

Cette nouvelle loi du Système Éducatif, aborde les orientations, les directives qui permettront de dépasser les manques d'intégration, d'équité, de qualité et d'efficacité qui touchent de manière directe le système éducatif de São Tomé et Príncipe.

L'application complète et structurée de cette loi de base, permettra d'avancer à partir d'un modèle basé principalement sur l'accueil et sur l'accès à l'éducation primaire, d'un niveau plus élevé et complexe qui répond aux exigences de développement économique et social du pays.

La nouvelle loi, donne priorité au développement intégré des niveaux et des systèmes qui composent, aussi bien l'enseignement scolaire que l'enseignement extrascolaire, dans le but d'atteindre une efficacité interne et externe du système éducatif.

Le système éducatif de São Tomé et Príncipe, basé sur le respect, l'égalité et l'insertion de tous les secteurs de la société, doit assurer, non seulement l'accomplissement des objectifs de l'EPT, mais aussi servir d'espace propice au développement des capacités individuelles, qui contribuent à la promotion sociale, à la croissance, au développement économique et à la productivité.

Si la loi N° 2/2003 est la base légale qui régit l'éducation du pays, la réalité nous montre qu'encore aujourd'hui, l'offre éducative nationale, ne répond plus à la Loi de Base du Système Éducatif (Décret-loi n.° 53/88) qui a été approuvée en 2003.

Cette situation constitue un indicateur, éloquent, des difficultés que le Ministère de l'Éducation doit dépasser pour conduire et engager les changements prévus par la nouvelle loi sur l'éducation.

Les conditions défavorables du pays, ainsi que l'impossibilité de décider sans aide externe des principaux problèmes sociaux, rendent impérative l'aide et l'effort de la coopération et l'assistance internationale pour dépasser le déficit de leurs services sociaux.

4.2.1 *Caractérisation de l'offre éducative nationale*

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement a été assumée, ces dernières années, par tous les acteurs de l'éducation comme un des grands défis de l'Éducation à São Tomé et Príncipe. En termes d'apprentissage significatifs dans la vie, de l'exercice de la citoyenneté et de la contribution pour le développement du pays, on assiste à une faible importance de l'Éducation.

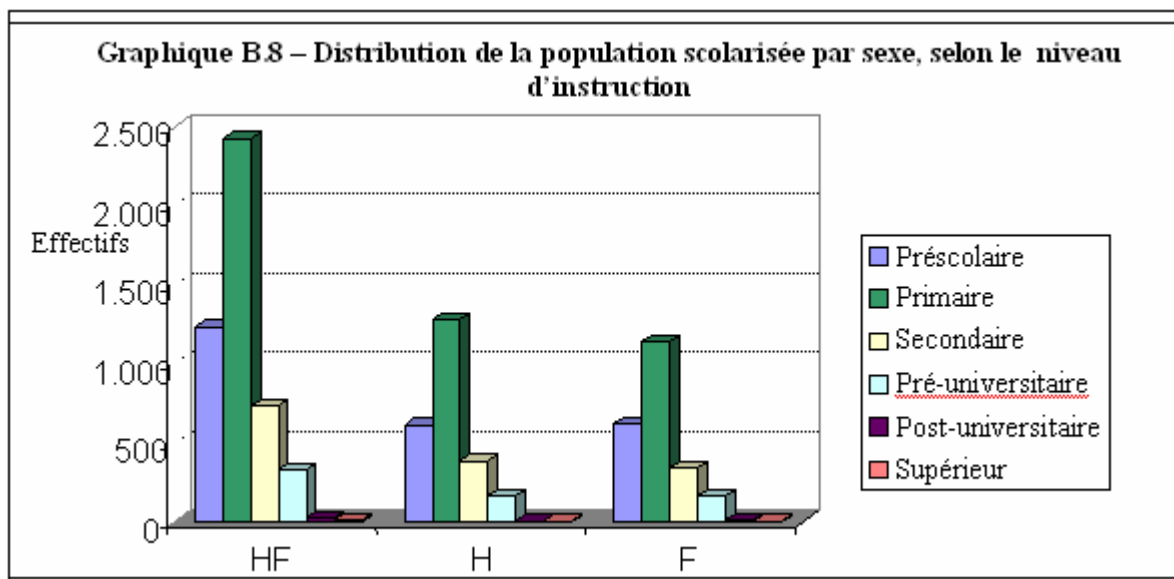
D'une forme générale les indicateurs d'accès et de participation révèlent qu'il y a de fortes pressions sur le système éducatif, surtout au niveau de l'enseignement primaire (1^{ère} à la 4^{ème} classe).

Au niveau de la qualité de l'enseignement le système se caractérise par :

- La pénurie d'offres éducatives à tous les niveaux en incluant celle de l'enseignement primaire obligatoire ;
- Un taux élevé de redoublements dans l'enseignement primaire, spécialement au premier niveau de l'éducation primaire.
- Un taux d'abandon élevé avant la fin de la 6^{ème} classe.
- L'existence d'une majorité d'enseignants sans formation spécifique ;
- Le manque de manuels actualisés et existence de programmes obsolètes ;
- Désarticulation des différents niveaux d'enseignement et peu de flexibilité structurelle pour la progression scolaire et pour la formation continue
- Absence d'aide pédagogique et de supervision administrative aux écoles

Du point de vue de la gestion institutionnelle, le système éducatif se caractérise par une structure faible dans la gestion, centralisée, peu efficace et sans mécanismes appropriés de contrôle, de surveillance et d'aide.

Les organes principaux de planification et d'exécution des politiques éducatives se résument à l'exercice des fonctions les plus élémentaires.



4.2.2 Indicateurs de développement du Système Éducatif à STP

La scolarisation est un indicateur qui tout comme l'espérance de vie, indique en moyenne, pour toute la population comprise, dans notre cas, entre 5 et 21 ans (pour une durée de 16 ans) le nombre d'années auxquelles un individu peut s'attendre à être scolarisé. Dans le cas de São Tomé et Príncipe, cette espérance est de 10 ans. Dans cette moyenne de 10 ans, les jeunes entre 5 et 21 ans réussiront en moyenne 6,33 années d'étude.

Il est certain, que São Tomé et Príncipe doit donner la priorité à des actions qui lui permettent de passer, d'un système éducatif basé fondamentalement sur l'enseignement primaire, à un système avec des niveaux d'éducation plus élevés. À l'heure actuelle, il y a de la 1^{ère} à la 11^{ème} classe, 39 200 élèves,

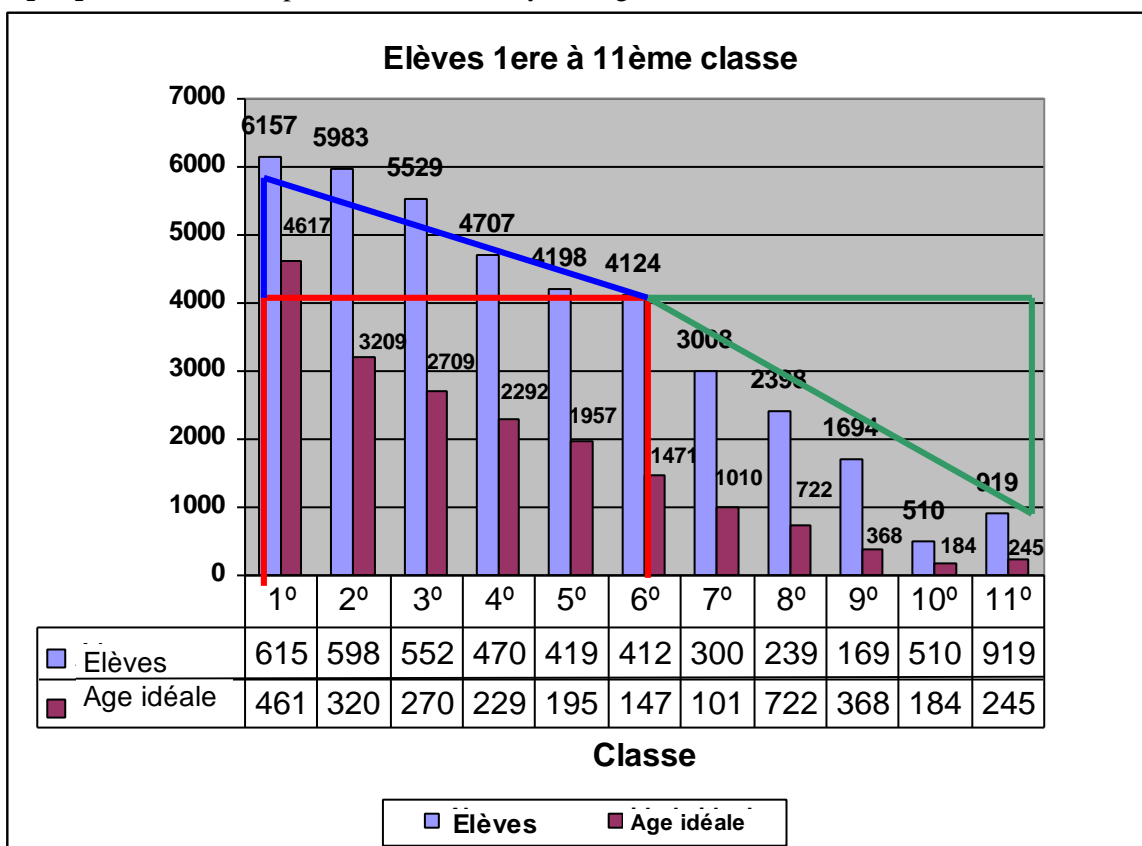
parmi lesquels 30 700 dans l'enseignement primaire (de la 1^{ère} à la 6^{ème} classe) et seulement 8 500 dans l'enseignement secondaire.

Dans un modèle idéal, tout au long du système éducatif, les élèves devraient être répartis à 54% dans l'enseignement primaire et à 46% dans l'enseignement secondaire. Les pourcentages actuels indiquent qu'à São Tomé et Principe, 78% des élèves sont dans le primaire et 22% dans l'enseignement secondaire.

Les mesures prises en politique éducative devront améliorer l'efficacité des deux niveaux d'enseignement, réduire les redoublements dans le primaire et augmenter la réussite dans le secondaire.

Le graphique suivant permet d'observer le fort pourcentage d'abandon des élèves tout au long de la scolarité et de la perte de ressources due aux taux élevés de redoublements.

Graphique N° 1 : Élèves par classe et élèves ayant l'âge idéal. Année 2005-2006



Source : Statistiques MECJD Année 2004-2005

Les indications entre les lignes rouges indiquent les ressources nécessaires pour subvenir à tous les enfants en âge d'être scolarisés de la première à la sixième classe.

Les indications contenues dans le triangle bleu montrent les ressources supplémentaires qu'il est nécessaire d'utiliser dues au taux élevé de redoublements.

Enfin, les indications contenues dans le triangle vert, représentent les ressources qui devraient être ajoutées par l'Etat pour garantir l'enseignement de la 6^{ème} à la 11^{ème} classe pour

l'ensemble de la population entre 13 et 17 ans.

« En observant ce graphique, la principale préoccupation est le nombre de jeunes qui ne fréquentent aucun type d'enseignement ».

Surface du Tableau Rouge : = Base X (h) Hauteur.

Base = 6 ans

Hauteur = 4000 (valeur moyenne de chaque groupe de population par âge)

Surface = 24.000

Surface Triangle bleu= (Base X (h) Hauteur)/2

Base = 6 ans

Hauteur = Différence entre des élèves scolarisés en première année et moyenne du groupe de population = 2157

Surface= 6.471

Surface Triangle Vert = (Base X (h) Hauteur)/2

Base = 5 ans

Hauteur = Différence entre des élèves scolarisés en dernière année et moyenne du groupe de population = 3080

Surface= 7.702.

S'il est certain que les coûts de l'éducation secondaire sont plus élevés, la relation entre les triangles bleu et vert permet de comprendre les effets du redoublement dans le financement du système éducatif.

Ce graphique est une preuve éloquent de la nécessité d'une aide pour l'enseignement Secondaire. Il existe une tranche importante de la population qui finit ses études primaires et qui faute d'une offre dans le Secondaire et le Supérieur sans déplacement à S.Tomé (capitale), arrête ses études. Au fil du temps, si l'Etat ne pouvait compter sur des offres éducatives alternatives, les efforts de scolarisation seraient perdus après le primaire.

Années scolaires	Préscolaire	Primaire (1 ^{ère} – 4 ^{ème})	Secondaire (5 ^{ème} – 8 ^{ème})	Pré-Universitaire (9 ^{ème} – 11 ^{ème})	Enseignement Technique et Professionnel	Enseignement Supérieur	Total
1994/95	3613	21670	11394	1871	-	-	38548
1995/96	2708	21010	10277	1764	-	-	35759
1996/97	2361	20502	9167	1925	90	-	34045
1997/98	2647	20287	9625	2189	89	-	34837
1998/99	3010	20607	8896	2222	79	95	34909
1999/2000	4734	21667	9205	2267	77	176	38126

2000/2001	4431	21679	8947	2354	80	299	37790
2001/2002	4699	22319	10634				
2002/2003	4883	22491	10909	2612	37	317	41249
		1^{er}-4^{ème} classe	5^{ème}-6^{ème} classe	7^{ème}-11^{ème} classe			
2004-2005	6398	22376	8322	8529			45.625

Évolution des élèves par niveau d'enseignement entre 1994/95 et 2004/05 Source : Département de Planification et de Statistique du MEC

4.2.3 Situation du personnel enseignant

Un des défis les plus importants que doit affronter le MECJD, est l'amélioration de la formation et de la qualification des enseignants. À l'heure actuelle, 62,4% des éducateurs dans l'enseignement préscolaire, 61,2% des enseignants dans l'enseignement primaire et 73% des enseignants dans l'enseignement secondaire, n'ont pas de formation appropriée.

Cette situation est d'autant plus grave car il a été vérifié que dans tous les niveaux de l'enseignement, 100% des enseignants les plus jeunes, ceux de moins de 24 ans, n'ont reçu aucune formation pour enseigner.

Cette situation montre que l'élargissement de l'accès à tous les niveaux de l'enseignement sont réalisés au détriment de la qualité de l'enseignement.

Si aucune mesure d'urgence n'est prise pour combler cette situation, l'avenir de la qualité éducative à São Tomé e Príncipe se trouve en péril.

4.3 Enseignement préscolaire et développement de la petite enfance

Le gouvernement santoméen considère comme prioritaire le développement de ce niveau d'enseignement, qui est une stratégie indispensable pour l'amélioration de l'efficacité du service éducatif tout au long de la scolarité des enfants qui entrent dans ce système.

Bien que facultatif, l'enseignement préscolaire constitue le premier niveau du système éducatif national. Ce système introduit depuis 1988, qui se maintient jusqu'à présent, représente clairement une remise en cause ce qui rend difficile le développement de la petite enfance dans l'esprit de l'EPT. Cette situation se vérifie tant dans l'accès, la qualité que dans la gestion.

4.3.1 Diagnostic sur l'Accès

L'offre publique est caractérisée par l'existence de 46 garderies dans les entreprises agricoles « roças » (contre 119 par le passé), 16 écoles maternelles pour les petits de 3 à 5 ans et quelques initiatives privées gérées par l'Église Catholique et les ONG.

Les indications principales qui suivent démontrent la situation décrite ci-dessus. En effet, en 1996 on

enregistrait déjà une diminution en passant seulement à 7 000 enfants inscrits dans 91 garderies et 13 écoles maternelles sous la responsabilité de 140 éducateurs et moniteurs.

À l'heure actuelle, le taux brut de scolarisation, en prenant en considération la tranche des 5 / 6 ans, est de 66,96 % et le taux net est de 18,32%. En d'autres termes, 48,6% des enfants qui fréquentent ces établissements préscolaires ont un âge inférieur à l'âge idéal pour ce niveau d'enseignement.

La situation de l'offre éducative du niveau préscolaire, a été analysée dans le tableau qui suit. La colonne intitulée « Déficit », indique le nombre de places qu'il faudrait combler pour répondre à la demande de scolarisation pour les 5/6 ans. Pour répondre à ce problème, il faudrait réorganiser l'offre éducative.

D'autre part, pour garantir un service d'éducation préscolaire pour les enfants de moins de 5 ans, l'Etat devra stimuler les initiatives locales, les associations, la société civile organisée, les parents et les autres membres de la communauté.

On peut observer dans le tableau suivant que les districts les plus défavorisés sont Me-Zochi et Agua Grande qui se trouve dans la ville de São Tomé.

Déficit de l'offre des services d'Éducation Préscolaire pour les enfants entre 5 et 6 ans.

Tableau N° 1 : Élèves dans le préscolaire par District Année 2005-2006

	Total (1)	Enfants dans les garderies (2)	Enfants dans les écoles maternelles (3)	Population entre 5 et 6 ans (4)	Déficit (4)-(1)	Déficit en %
Agua Grande	2480	0	2480	3056	576	19%
Cantagalo	687	488	199	913	226	25%
Lobata	765	610	155	982	217	22%
Caué	360	240	120	360	0	0%
Lembá	771	512	259	781	10	1%
Me-Zochi	1034	778	256	2179	1145	53%
Principe	301	186	115	364	63	17%
TOTAL	6398	2812	3586	8632	2234	26%

Source : Basée sur les données des Statistiques Éducatives de MCEJD – Année 2005-2006- Données sur la Population (Recensement 2001) INE

4.3.2 Diagnostic de Qualité

Au cours des dix dernières années, l'enseignement préscolaire n'a pas été considéré par les autorités comme un secteur prioritaire de part son statut facultatif conféré par la Loi de Base du système éducatif (Décret Loi n°53/88 révoquée par la loi n° 2/2003).

L'absence d'un référentiel intégré et mis à jour de la petite enfance, le manque de matériel et d'équipements éducatifs et le manque d'une politique de formation régulière et systématique de cadres ont eu de fortes répercussions sur la qualité de l'enseignement préscolaire.

4.3.3 *Forces et Faiblesses*

Points faibles : Parmi les contraintes, notons l'inexistence d'un budget propre à l'enseignement préscolaire car il relève d'un département de la Direction de l'Enseignement Primaire.

La gestion du préscolaire se caractérise par la précarité de son fonctionnement, de l'entretien de ses locaux, par l'inexistence d'opportunités de formation continue, par l'inexistence d'un statut professionnel et le peu de motivation du personnel.

Le faible niveau de participation communautaire diminue aussi l'impact des activités de l'enseignement préscolaire.

Points forts : Il y a beaucoup de demandes et une pression sociale forte pour la scolarisation des enfants dès l'âge précoce. L'ensemble de la société, est convaincue de l'importance et des bénéfices d'une entrée dès le plus jeune âge dans le système éducatif.

4.4 Enseignement Primaire

L'offre éducative à STP se caractérise par une attention particulière donnée à l'enseignement primaire (4 classes).

Au fil des 27 années d'indépendance, l'éducation à STP a été marquée par deux périodes d'évolution bien distinctes, qui ont eu des répercussions sociales et culturelles.

En 1974, seuls 10 803 élèves étaient scolarisés dans le Primaire puis on est passé très rapidement à 18 806 en 1980 et aujourd'hui à 22 491.

Bien qu'il soit indiqué que pendant 31 ans, le taux moyen annuel de croissance de l'offre éducative de l'enseignement primaire ait été de 1,83% (légèrement supérieur aux taux de croissance de la population des dix dernières années), il faut souligner, que les 5 premières années qui ont suivi l'indépendance, le système a augmenté de 11,7 % en moyenne annuellement, dépassant presque 5 fois la croissance annuelle de la population.

Le taux d'alphabétisation à STP atteint des niveaux considérés comme l'un des plus élevés du continent, avec des taux qui arrivent à 80% de la population adulte alphabétisée. Ceci est le résultat d'une campagne massive d'alphabétisation.

Les conditions actuelles d'offre éducative, mettent en péril ses objectifs atteints. Une certaine forme d'« analphabétisme » guette un groupe important de la population qui a seulement atteint quatre années d'études et qui n'a pu par la suite compter sur d'autres offres éducatives.

La gestion du système éducatif santoméen est en pleine phase de transformation. Un des principaux défis à relever, pour atteindre dans les délais prévus les objectifs du millénaire d'Éducation Pour Tous (EPT), consiste à concentrer les efforts institutionnels pour un système de l'éducation primaire de 6 ans plus intégré.

Les changements qui s'imposent au niveau éducatif, c'est-à-dire, la transition d'un

enseignement primaire obligatoire de 4 à 6 ans, est mis en place dans un cadre de gestion limité en ressources et en financements.

Dans ces circonstances, la Banque Mondiale a approuvé en 2004 un projet multisectoriel, en relation directe avec la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.

Ce projet multisectoriel, appelé Projet d'Aide aux Services Sociaux (PASS), sert à améliorer la qualité des services éducatifs et de la santé, en améliorant les conditions d'accès, l'équité, la qualité et l'efficacité.

La composante du projet destiné au secteur éducatif, envisage un financement de 2,8 millions USD. Cette composante contribuera à améliorer les services primaires de l'éducation, en soutenant la Stratégie du Secteur Éducatif de 2003 à 2013. La composante d'éducation envisage des interventions d'aide à des politiques de réforme, d'organisation et d'amélioration de la capacité institutionnelle.

4.4.1 Forces et Faiblesses

Points Faibles : Raisons Possibles des faibles Taux de Réussite dans l'Enseignement Primaire.

Beaucoup d'hypothèses plausibles peuvent expliquer les taux faibles de réussite. Les facteurs les plus cités peuvent être regroupés en deux catégories. En premier lieu, il a été suggéré que, dû aux coûts, aux opportunités de scolarisation ou aux revenus perdus, la probabilité d'abandon de l'école augmente. Il existe peu d'études qui puissent aider à déterminer jusqu'à quel point les différents coûts ont un impact dans les taux de réussite et d'abandon à STP.

Cette évidence non vérifiée indique néanmoins que les coûts sont significatifs et peuvent avoir une grande influence dans les décisions relatives à la scolarisation, particulièrement dans les classes les plus pauvres.

Dans un contexte où un peu plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, les coûts relatifs à l'éducation constituent une explication plausible aux taux faibles de réussite.

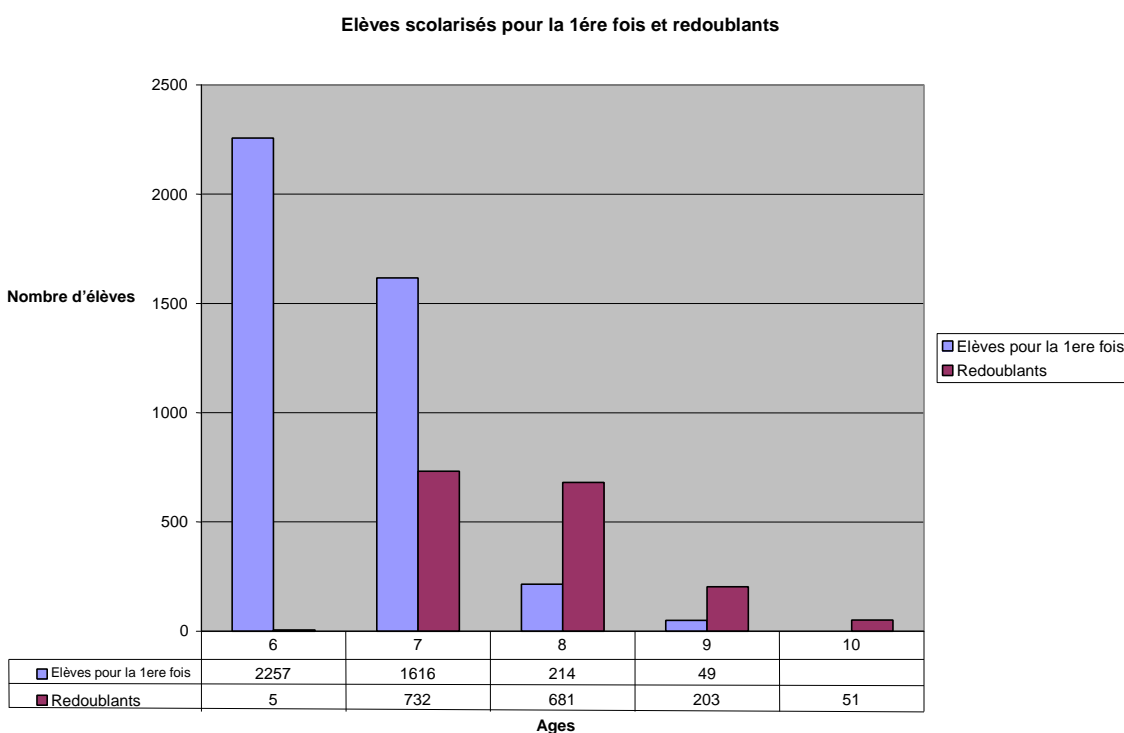
En deuxième lieu, il a été dit que les contraintes du *côté de l'offre*, telles que la pauvre qualité de l'enseignement, qui a été exacerbée par une expansion rapide à l'accès, peuvent avoir un impact sur le taux de réussite. L'augmentation relative de la proportion d'enseignants non qualifiés, l'absentéisme des enseignants, la réduction du nombre d'heures d'enseignement due au régime triple, et à la pénurie de manuels scolaires et de matériel d'apprentissage, soutiennent cette hypothèse.

Un indicateur concernant la qualité, l'efficacité et le manque d'organisation du niveau de l'enseignement primaire est présenté dans le graphique qui suit. On peut observer que les niveaux de redoublement atteignent des taux supérieurs à 30%. La donnée la plus significative de cette analyse est que les enfants qui redoublent le plus, sont ceux qui intègrent le système à un âge égal ou inférieur à 6 ans. Il faut donc prévoir un mécanisme de contrôle des admissions qui régleraient l'accès. Seuls les enfants ayant 7 ans, comme le prévoient les normes, ou les enfants ayant 6 ans ayant fait au moins un an dans un cycle préscolaire, pourraient intégrer l'enseignement primaire.

Les statistiques indiquent que tous les ans, 4 190 nouveaux élèves entrent en première classe, parmi eux, 2 257 ont 6 ans, c'est-à-dire, un an de moins que l'âge légal d'admission et, seulement 741 enfants ont réussi le niveau préscolaire.

L'analyse statistique démontre que le redoublement des enfants qui entrent à l'âge de 6 ans en première classe, sans avoir fréquenté l'enseignement préscolaire est de 48% pour ce groupe d'âge, tandis que s'ils entrent à l'âge de 7 ans, cette valeur est de 32%.

Graphique N°2 : Élèves scolarisés pour la première fois en première classe par âge et élèves redoublants de la première classe par âge. Année 2005-2006

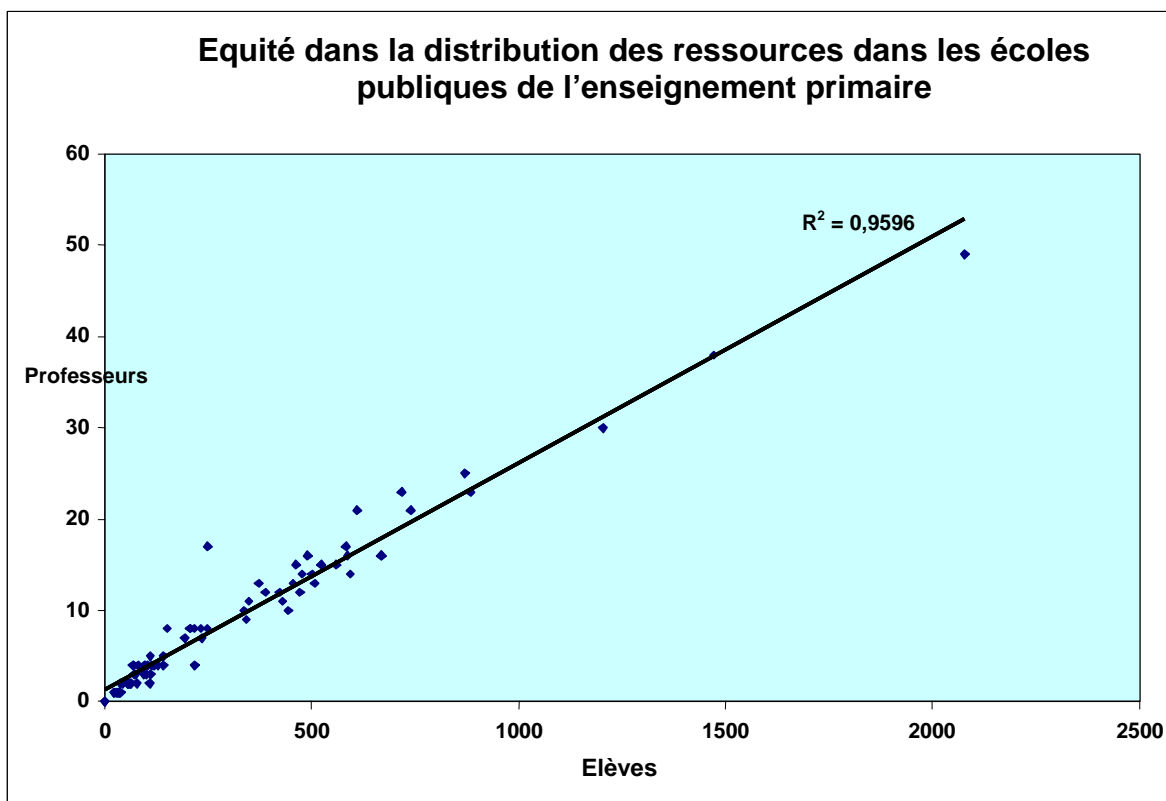


En résumé, si l'assistance à l'enseignement préscolaire ne garantit pas forcément une amélioration de la qualité, elle contribue d'une part, à la diminution du taux de redoublement dans le Primaire et, d'autre part, à l'admission prématurée à l'âge de 6 ans sans être passé par un cycle préscolaire.

Points Forts : Equité de la distribution de l'offre de l'enseignement Primaire à São Tomé et Príncipe.

Pour réaliser cette étude une analyse de la situation de 77 écoles Primaires durant l'année scolaire 2005-2006, a été faite. En rapportant le nombre d'élèves au nombre de professeurs, il est possible de placer toutes les écoles des coordonnées X et Y. "Y" correspond aux enseignants et « X », aux élèves. Ainsi, il est possible de représenter l'écart existant dans la répartition des enseignants dans les différentes écoles. Le graphique montre la situation de toutes les écoles d'enseignement primaire de São Tomé et Príncipe.

Graphique N° 3 : Distribution des enseignants par école. Enseignement Primaire, São Tomé et Príncipe
Année 2005-2006



Source : Élaboration basée sur les Statistiques MECD 2005-2006.

La répartition des enseignants en fonction de la quantité d'élèves est cohérente. Sur le graphique, chaque point se place sur une même ligne droite.

De cette manière, l'équation qui définit la quantité moyenne de professeurs en fonction des élèves sera donnée par la formule suivante : Nombre total d'enseignants = $1,05858 + 0,025818 \times$ quantités d'élèves.

Pour l'analyse statistique, le coefficient déterminant R^2 est un indicateur qui mesure l'amplitude des distances relatives concernant la valeur moyenne estimée. Dans le cas de STP la valeur de R^2 est de 0,9596.

Une mesure qui permet d'estimer les écarts du processus de désignation des ressources, dans ce cas de la désignation des enseignants, par rapport aux valeurs idéales, serait donné par la valeur obtenue de $[1-R^2]$, qui dans le cas de STP serait égal à 0.04.

Cette valeur indiquerait que pour seulement 4% des écoles d'enseignement primaire du pays, le phénomène de désignation d'enseignants serait différent de 96% du reste des écoles. Dans ce cas, la répartition des enseignants dans 4% des écoles ne répond pas à la quantité d'élèves. Une façon

d'apprécier et de valoriser la situation de STP, en termes d'attribution de ressources pour les écoles, consiste à comparer la situation de STP avec d'autres pays africains.

Dans le tableau suivant, on peut observer cette même relation expliquée précédemment, pour un nombre important de pays africains. Le calcul de cet indicateur donne la valeur la plus basse, de 4 %, pour São Tomé et 53 % pour le Togo. La valeur moyenne est de 26.5%.

Tableau 2 : Degré de couverture (1 - R2) des enseignants de l'enseignement primaire dans 22 pays africains. São Tomé et Príncipe en 2005 part rapport à d'autres pays en 2000.

Pays	Degré de couverture [1-R2] en %	Pays	Degré de couverture [1-R2] en %
São Tomé et Príncipe	4	Burkina Faso	28
Nouvelle Guinée	9	Madagascar	28
Mozambique	15	Ethiopie	29
Namibie	15	Côte-d'Ivoire	33
Guinée Bissau	16	Tchad	34
Nigeria	19	Malawi	34
Sénégal	19	Uganda	34
Mauritanie	20	Bénin	39
Zambie	20	Mali	42
Rwanda	21	Cameroun	45
Gabon	26	Togo	53
Valeur moyenne pour les 22 pays		26,5%	

4.5 Enseignement Secondaire

Les problèmes actuels de ce niveau d'enseignement, en termes de qualité, résultent de la poursuite et de la croissance des mêmes faiblesses observées pendant les 6 premières années du primaire.

Le problème du faible taux de passage demeure. Entre la 4^{ème} et la 5^{ème} classe (où prédomine un modèle informel qui impose 4 années d'études dans le primaire), le taux est estimé à 89% et cela s'aggrave quand on analyse le passage entre la 6^{ème} et la 7^{ème} classe où le taux de réussite est seulement de 72%. Dans tous les cas, cette situation, est conditionnée en grande partie, par une distribution insuffisante d'offres pour l'enseignement secondaire dans le pays. La majorité de l'offre est concentrée dans la région métropolitaine.

Ce modèle d'organisation des services éducatifs de l'enseignement secondaire, a un effet négatif fort en termes de distribution de l'offre.

L'absence d'une offre éducative qui facilite l'accès, fonctionne comme un mécanisme de sélection et de régulation des étudiants qui est lié plus à la distance de leur lieux d'habitation et à leur condition socio-économique (leur possibilité de déplacement) qu'à leurs résultats scolaires.

Un des aspects les plus marquants dans l'enseignement secondaire est la pénurie d'offres. En

effet, comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous, l'enseignement secondaire de la 7^{ème} à la 9^{ème} classe est donné dans 7 écoles qui se trouvent implantées dans les capitales des districts et la 11^{ème} classe n'existe que dans la ville de São Tomé.

Tableau 3 : Répartition des écoles secondaires par district

Écoles	Localisation	Classes données
Lycée National	S. Tomé (Capital)	7 ^{ème} à la 11 ^{ème}
Santana	Capitale du District de Cantagalo	5 ^{ème} à la 9 ^{ème}
Angolares	Capitale du District de Caué	5 ^{ème} à la 8 ^{ème}
Guadeloupe	Capitale du District de Lobata	5 ^{ème} à la 9 ^{ème}
Trindade	Capitale du district de Mé-Zochi	5 ^{ème} à la 9 ^{ème}
Neves	Capitale du district de Lembá	5 ^{ème} à la 8 ^{ème}
Principe	Ville de St°António - Capitale de Principe	5 ^{ème} à la 9 ^{ème}

La 7^{ème}, la 8^{ème} et la 9^{ème} classe pour l'année scolaire 2002-2003 ont représenté un total de 6063 élèves dont 2 799 sont des jeunes filles, soit 46,2%.

L'autre faiblesse de ce niveau d'enseignement est le faible taux de réussite. Actuellement, 3000 élèves sont scolarisés en 7^{ème} classe et seulement 1 700 en 9^{ème} classe. Une analyse transversale indique que la perte d'étudiants entre le premier cycle et le secondaire est de 43%.

La situation s'aggrave quand nous analysons la conclusion des études secondaires. Seulement 900 élèves sont scolarisés en 11^{ème} classe, ce qui représente une perte de 70% des élèves.

De plus, la Loi de Base du Système éducatif telle qu'elle a été pensée, n'est pas en application dans l'enseignement secondaire. En effet, l'enseignement secondaire a été institutionnalisé jusqu'à la 12^{ème} classe, mais elle n'a pas été mise en œuvre dans les écoles publiques. D'autre part, l'organisation et la gestion des écoles secondaires ne correspondent pas à ce qui a été établi par la loi. Donc les écoles secondaires ne sont pas organisées en cycles. L'actuelle organisation, qui dénote une situation peu homogène reflète une situation qui n'a aucun lien avec la recherche ou la pression sociale. Ainsi, une des principales caractéristiques de l'actuelle situation de l'enseignement secondaire est une grande disparité entre les districts, alors que l'équité constitue un défi important pour le développement de ce niveau d'enseignement.

Si nous analysons cette situation selon les objectifs de l'EPT et de la lutte contre la pauvreté, le pays rencontrera des difficultés pour résoudre les problèmes sociaux et économiques si sa population jeune ne reçoit pas, en dehors des 6 années d'enseignement obligatoire, un autre type de formation, formelle ou non formelle, qui leur permet de rentrer dans la vie active.

Dans ce qui affecte de manière directe la qualité de ce niveau d'enseignement, on remarquera des problèmes de : 1) infrastructure (quantité insuffisante d'établissements pour ce niveau d'enseignement) ; 2) trop d'élèves dans les classes ; 3) faible niveau de formation du corps enseignant (plus de 70% des enseignants n'ont aucune formation spécifique et ne possèdent

aucune méthode pédagogique) ; 4) inexistence de manuels scolaires ; et 5) programmes obsolètes.

4.6 Formation Professionnelle et qualifiante

Aussi bien après le Primaire (6^{ème} classe) qu'après le 1^{er} niveau de l'enseignement Secondaire (9^{ème} classe), les élèves peuvent poursuivre des études générales et scientifiques ou poursuivre une voie professionnelle.

En 2000/2001, on estimait la population active aux alentours de 44 000 personnes et 86% d'actifs. Notons une faible participation féminine (environ 1/3) alors que les jeunes envahissent le marché du travail.

Environ la moitié des demandeurs d'emploi n'ont aucune qualification professionnelle et plus de la moitié n'ont pas conclu la 4^{ème} classe.

Le besoin de formation est considérable si l'on prend en compte le nombre de jeunes qui à la fin de leur scolarité se voient confrontés à un marché d'emploi restreint. Par ailleurs, les femmes et les jeunes désireux de se lancer dans une activité autonome sont pour la majorité mal préparés.

4.6.1 Formation technique et professionnelle

L'enseignement technique et professionnel est donné au Centre Polytechnique de Formation Professionnel (CPFP) localisé dans la ville de São Tomé.

Tous les jeunes ayant la 6^{ème} classe, ont accès au Centre Polytechnique. Ils ont le choix entre des cours dans le secteur mécanique, mécanique auto, construction civile et électricité. Les cours sont normalement fréquentés par des jeunes.

Bien que le Centre puisse accueillir 120 élèves par an, il fonctionne bien en dessous de ces capacités d'accueil. En effet, pour l'année scolaire 2002-2003, il y avait seulement 37 élèves inscrits, dont 26 garçons et 11 filles et seul fonctionnait le 1^{er} niveau.

Outre le Centre Polytechnique, il existe d'autres centres de formation professionnelle, pour le secteur de l'agriculture et qui ne sont pas sous la tutelle du Ministère de l'Éducation. La vocation de ces centres est de combler le manque de formation dans le secteur mentionné. Leurs activités ne sont pas permanentes.

Actuellement, l'enseignement Technique Professionnel est l'un des secteurs les moins développés et celui qui a le moins d'importance sociale.

Bien qu'il y ait un manque d'occasions de formation professionnelle et une absence de débouchés professionnels après l'enseignement secondaire, il n'y a pas encore de système de formation professionnelle pour préparer les techniciens pour la vie active.

Le système éducatif est complété par un enseignement technique et professionnel de manière à

répondre aux besoins de la diversification de la formation des jeunes et de satisfaire les attentes et les envies de chacun pour leur avenir professionnel.

L'enseignement technique professionnel à STP est caractérisé par un manque de diversités dans les secteurs de formation, par une capacité d'accueil restreinte (le Centre Polytechnique possède 4 ateliers et 4 salles de classe), par la concentration de l'offre dans seulement 2 centres localisés dans les districts d'Agua Grande et de Mé-Zochi.

Le corps enseignant du Centre Polytechnique est formé pour la plupart par des techniciens nationaux avec une formation moyenne ou avec une formation pratique.

Il y a peu de recherche de formation par les jeunes car le Centre Polytechnique ne répond pas aux besoins de formation.

Il n'y a pas de coordination dans la gestion des offres de formation professionnelle faites par les autres institutions de l'Etat telles que le Ministère du Travail et le Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, la politique de formation professionnelle ne s'articule pas avec les objectifs de développement du pays, surtout dans les domaines de stratégie du développement tels que la pêche, le tourisme, l'artisanat et l'agriculture.

Notons l'inexistence de projets qui promeuvent le développement d'initiatives ni de stimulateurs qui appuient les initiatives des petits entrepreneurs.

A un niveau faible, il existe aussi des formations techniques et professionnelles dans le domaine privé. L'offre de formation est orientée vers le secteur des services, des langues, de l'informatique, du tourisme et de l'hôtellerie, de la couture et de l'artisanat.

En plus des ONG et des associations de jeunes, la formation est généralement faite par quelques entreprises privées.

Comme pour les institutions publiques, les institutions professionnelles sont concentrées dans le district d'Agua Grande : les conditions sont alors rendues difficiles par un accès limité à ces formations.

La stratégie à adopter, est de penser à des alternatives de formation qui permettraient de motiver et de développer la production en vue de limiter les importations

4.7 Formation des Adultes

Aujourd'hui le taux d'analphabétisme des adultes est estimé à environ 27% dont $\frac{3}{4}$ sont de sexe féminin. Cette moyenne nationale cache néanmoins quelques disparités régionales. Par exemple, la proportion d'adultes alphabétisés dans le district d'Agua Grande atteint 88,2% tandis que dans le district de Lembá cette proportion est de 69,9%. D'autre part, la différence dans le taux d'alphabétisation entre les hommes et les femmes est considérable et atteint plus de 15 %.

À partir de 2001, l'alphabétisation a été relancée au niveau du MEC par la mise en œuvre du programme « Alphabétisation solidaire en partenariat avec l'Agence Brésilienne de Coopération ».

Environ 2500 personnes ont déjà été mobilisées pour participer à ce programme, et environ 10%, c'est à dire 250 personnes pour la phase de post-alphabétisation.

Les statistiques révèlent une bonne efficacité dans ce programme, le taux de réussite étant de 80%.

On peut encore constater une absence de politiques et de stratégies articulées et soutenues par un financement approprié.

Les efforts existants sont fragmentés et viennent d'initiatives temporaires de quelques ONG's. Donc l'offre pour l'alphabétisation des adultes ne répond pas aux nécessités, au point quantitatif comme qualitatif.

4.8 Enseignement supérieur

La formation supérieure des cadres santoméens est faite majoritairement à l'étranger, grâce à l'offre de bourses par la coopération internationale. Cependant, en 1996 a été créé l'ISP qui marque le début des nouvelles institutions publiques d'enseignement supérieur du pays.

L'Institut Supérieur Polytechnique – ISP/STP, créé par le Décret n.° 88/96 du Ministère de l'Éducation avec l'objectif, entre autres, d'organiser et de donner des cours dans le domaine de la formation initiale d'enseignants ou autre enseignement considéré comme important et à promouvoir des activités de recherche et fomentier la prestation de services techniques de consultants dans leurs domaines d'activité.

Bien que tourné initialement vers la formation d'enseignants du Secondaire, l'ISP a déjà mis en place des formations en langues et en administration dirigées vers le secteur des services.

Des secteurs de formation comme “Langues et Littératures Modernes”, “Langues et Administration Physique/Chimique” et “Éducateurs pour Enfants” ont vu le jour en 2002/2003, prévoyant l'entrée de 180 étudiants de plus.

L'offre se caractérise par l'existence d'un seul établissement public de formation supérieure qui cherche à promouvoir des formations remplissant des profils référentiels et non des besoins de formation existant réellement.

Les formations dispensées par l'ISP sont très onéreuses pour l'État, dues au peu d'élèves par enseignant et à la faible utilisation des installations existantes.

Il n'y a pas de véritable stratégie pour l'enseignement supérieur à STP, les jeunes ayant conclu le cycle pré universitaire, restent donc dans l'attente de l'attribution d'une bourse d'études à l'étranger. Toutefois, la capacité de satisfaire cette nécessité est de plus en plus faible par rapport au nombre croissant de recherche de bourses d'études.

4.9 Formation d'Enseignants et d'Éducateurs

La formation d'enseignants est un des aspects les plus délicats et celui qui demandera le plus d'efforts dans les années à venir pour garantir la mise en place des processus de transformation.

Pour un fonctionnement normal du système éducatif santoméen, il faudrait former trois types d'enseignants, tels que des Éducateurs et des Moniteurs pour les cycles préscolaires, des enseignants

pour le Primaire et des enseignants pour le Secondaire.

Jusqu'en 1993/94, la formation d'Éducateurs et de Moniteurs pour la petite enfance était assurée, par le Centre Pédagogique Didactique (CPD), institution créée, équipée et techniquement assistée dès le départ par l'ONG italienne GVC de volontariat civil.

En tant qu'institution de formation, CPD a initié ses cours en 1984/85, et a formé jusqu'à présent environ 70 éducateurs.

Ces dernières années, ces formations ont été relancées grâce à la coopération et à l'intervention d'une ONG italienne – ALISEI. C'est dans ce contexte, que sont formés environ 150 techniciens pour le préscolaire dans différents domaines; la structure ayant été montée et conçue pour régulariser le système de formation.

Les enseignants du Primaire étaient formés à l'école de Formation d'Enseignants, située dans la ville de São Tomé.

Il y a eu, au début de 1983/84, avant la création de l'ISP/STP, 2 cours de formation d'enseignants de l'enseignement primaire et secondaire : une dans le domaine des Mathématiques/Physique avec 15 élèves et l'autre, dans le domaine de la Biologie/Chimie avec 11 élèves. Pour accéder à cette formation il fallait avoir la 9^{ème} classe.

À l'heure actuelle, la formation d'enseignants primaires est faite par l'EFOPE en formation continue, et touche les Districts de Caué et de Cantagalo. Cette formation continue est basée sur des principes de formation à distance et a comme instruments d'aide les modules de PROFORMAÇÃO². Cette formation est suspendue, en attendant l'ouverture d'un nouveau cycle de formation d'enseignants pour l'enseignement primaire qui aura lieu au niveau de ISP/STP.

² * Project de Formation intensive d'enseignants conçu et implémenté par le gouvernement pour combler la demande de l'enseignement primaire.

5. Gestion du Ministère d'Éducation :

Le Ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, comme les autres institutions de l'état, a une faible structure institutionnelle qui rend difficile la gestion des services à sa charge et qui explique certaines des raisons pour lesquelles les importants investissements faits dans ce secteur n'ont pas abouti.

MECJD nécessite une profonde restructuration de leurs structures institutionnelles, de modèles de gestion et d'organisation de leurs fonctions spécifiques.

Pour cela il faut de l'aide pour permettre de financer les interventions qui sont prioritaires. Il faut s'assurer que le MECJD aura la capacité institutionnelle nécessaire pour lui permettre « d'absorber » de manière efficace les ressources qui proviennent des organisations internationales de coopération et de financement.

Le MECJD doit assumer la responsabilité de « gestionnaire » et de « réglementation » de l'offre de leurs services éducatifs de qualité, d'équité et d'efficacité. Pour cela il faut améliorer la qualité des processus de planification, de gestion de statistiques éducatives, de gestion de ressources humaines, financières et de gestion des infrastructures.

De plus, il devra renforcer les secteurs de gestion des différents niveaux d'enseignement, en permettant à leurs cadres de se doter de moyens technologiques et des ressources financières ajustées aux dimensions de chaque service.

Les fonctions de surveillance administrative et d'aide pédagogique aux écoles, sont aujourd'hui, pratiquement inexistantes. Il faut définir et développer un modèle de surveillance pédagogique et administrative pour chaque niveau d'enseignement.

Toutes les réformes qui sont mises en place en matière de formation de cadres, tant au niveau du ECJD qu'au niveau des enseignants, n'auront pas un vrai impact si l'on n'aménage pas les statuts, basés sur un système d'encouragements et qui offre des assurances des poste en fonction de la performance.

6. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

6.1 Évolution des dépenses courantes de l'Éducation

Malgré le contexte national d'application de quelques programmes d'ajustement structurel (PAE) que le pays a connu, les dépenses publiques courantes pour l'Éducation ont augmenté durant ces cinq dernières années, de 10 à 15% et de 1,2 à 2,2% du PIB (Mingat, d'A et al., de 2000, page. 24).

Le tableau ci-dessous illustre cette croissance progressive :

Tableau N° : 4 Évolution des Dépenses de l'Éducation

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PIB (millions de Dobras)	64613	98900	200000	281000	334109	369533	547800	491000	550500	632500
à des prix courants										
à des prix constants	12186	12368	12492	12804	13124	13518				
PIB (millions d'USD)	45.5	44.9	43.9	40.6	47.1	46.6	60.74	53.4	58.22	66.58
PIB par habitant (USD)	344.6	333.8	317.2	286.3	325.2	315	437	378	407	456
Dépenses courantes de l'Éducation (millions de Dobras)	750	1225	3016	5458	7487	8319	12948	16048	21875	28084
% de l'enseignement primaire dans la totalité du budget de l'Éducation	6.4	5.7	8.1	18.7	24.1	45.8		53.6	34.75	32.7
% de l'Éducation dans les dépenses courantes de l'État (en excluant la dette)	9.6	6.8	11	12.4	15.5	15.3	18.0	17.4	14.2	16.0
% de l'Éducation par rapport au PIB	1.2	1.2	1.5	1.9	2.2	2.2	2.3	3.2	3.9	4.4

Toutefois, les pourcentages restent encore bas comparés aux autres pays de la région (environ 4% du PIB pour les pays HIPC africains).

Ces 10 dernières années le pourcentage du budget destiné à l'éducation primaire augmente significativement atteignant en 2002, les 53,6%. Cela démontre l'importance donnée à ce niveau d'enseignement bien que la majorité du budget soit destinée au paiement des salaires des enseignants. L'autre indicateur important est le pourcentage du budget de l'éducation concernant le PIB du pays. En effet les données de ces dix dernières années confirment aussi l'évolution croissante, en passant de 1,2% à 4,4% du PIB.

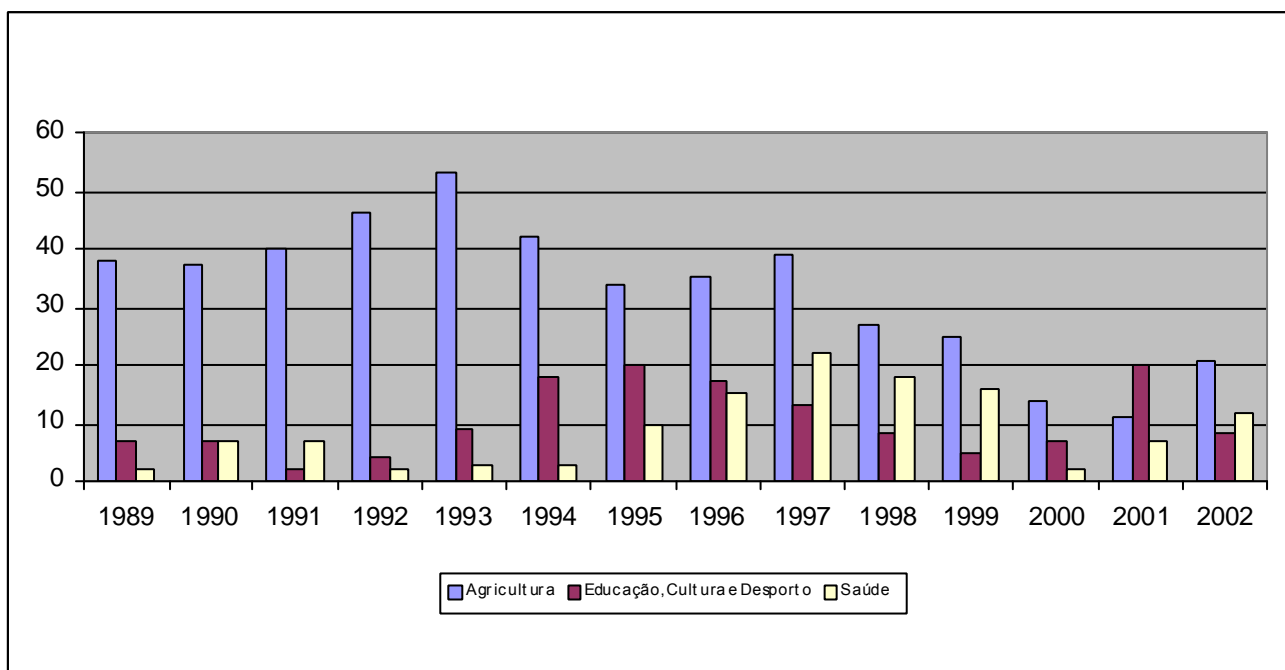
Les données des dépenses d'investissement dans les nombreux secteurs du pays concernant les huit dernières années (de 1995 à 2002) démontrent que le pourcentage moyen destiné à l'éducation est approximativement de 12%. L'investissement dans l'éducation situation est donc en dessous du niveau des dépenses courantes.

Comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous, le secteur de l'éducation occupe la 3^{ème} place des investissements tandis que l'agriculture occupe la 1^{er} position et les transports et les communications la 2^{ème} position.

Tableau N° 5 : Dépenses d'investissement sectoriel (PIP)

SECTEUR	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Administration Publique	0	0	6	3	1	2	5	3	3	8	18	8	15	19
Agriculture	38	37	40	46	53	42	34	35	39	27	25	14	11	21
Eau et Assainissement	2	0	0	1	5	6	3	4	2	2	8	16	8	11
Éducation, Culture et Sport	7	7	2	4	9	18	20	17	13	8	5	7	20	8
Énergie	1	11	1	2	13	6	18	17	4	10	7	14	8	4
Habitation	36	4	0	2	1	1	0	2	2	1	8	3	1	0
Industrie, commerce et Services	0	0	0	1	0	0	0	2	3	1	1	6	2	2
Pêche	4	1	0	1	1	1	2	2	3	2	2	5	3	2
Santé	2	7	7	2	3	3	10	15	22	18	16	2	7	12
Transports et Communications	10	31	43	38	13	20	7	5	9	26	10	25	23	22
Autres	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Graphique N° 4 : Distribution des dépenses d'investissement sectoriel



6.2 Répartition des Dépenses par Secteur

Bien que la gestion budgétaire du système éducatif n'obéisse pas aux principes de décentralisation et d'autonomie, étant totalement centralisé au Ministère du Plan et des Finances les données disponibles relatives aux dépenses courantes nous permettent de conclure :

La répartition des dépenses par des niveaux d'enseignement est proportionnelle au poids de chacun dans le système national d'éducation;

L'enseignement primaire constitue le secteur le plus important en ce qui concerne le budget;

L'enseignement supérieur (à partir de 1998) est associé à une diminution des dépenses du secteur de l'enseignement technique professionnel.

Tableau N° 6 : pourcentage des Dépenses courantes totales par niveaux d'enseignement

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
% enseignement Primaire	25.9	16.8	7	6.4	5.7	8.1	18.7	24.1	45.8
% enseignement Secondaire	9.7	7.7	3.2	2.5	3.2	3.8	6.8	9.2	31.9
% enseignement Supérieur	0	0	0	0	0	0	2.1	1.2	3.5
% enseignement Technique/Professionnel	0.9	0.8	0.2	0.2	0.2	0.6	7.4	3	1.1

Source : Initiative 20/20 UNICEF

6.3 Coûts Unitaires

En comparaison avec les pays de la région, le coût unitaire pour l'éducation de base est faible comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous.

Ce facteur est dû, surtout, aux niveaux de salaire des enseignants qui sont relativement bas. Comme on peut aussi l'observer dans le tableau tandis que dans les pays de la région les salaires des enseignants représentent plus de 3 fois le PIB par habitant, alors qu'à São Tomé et Príncipe les salaires des enseignants ne représentent qu'environ 1,5 fois le PIB par habitant.

Dans les autres niveaux d'enseignement la situation est plus ou moins la même, avec des coûts unitaires très bas qui sont aussi associés au niveau bas de salaire des enseignants.

Tableau N°7 : Comparaison Internationale. Coût unitaire par rapport au PIB par habitant.
Enseignement primaire et secondaire

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire	
	Nbr de classes	Coût unitaire (PIB par habitant)	Nbr de classes	Coût unitaire (PIB par habitant)
São Tomé et Príncipe	4	0.08	7	0.10
Mozambique (1998)	4	0.07	5	0.40
Mauritanie (1998)	6	0.12	6	0.49
Cameroun (1999)	6	0.09	7	0.25
Bénin (1999)	6	0.12	7	0.18
Pays africains francophones (1993)	6	0.15	7	0.49
Pays africains anglophones (1993)	7 - 8	0.10	5 - 6	0.66

Source : Mingat, A et al. (2001, page 15)

Les dépenses privées des familles avec l'éducation des enfants, notamment les coûts avec les matériels scolaires, les dépenses de transport, l'uniforme, etc. ne sont pas négligeables même au niveau de l'enseignement primaire dans la mesure où l'on peut atteindre environ 10 dollars par an, par famille.

7. Encadrement stratégique des programmes et projets de développement de l'enseignement

Dans le cadre de la stratégie de la réduction de la pauvreté une des stratégies fondamentales préconise la mise en place d'une politique de croissance socio-économique et culturelle en vue de la création d'opportunités et d'augmentation des revenus, du développement des ressources humaines, de l'amélioration des services sociaux de base et du renforcement des capacités institutionnelles.

Les documents directeurs de la politique éducative ainsi que les actions menées pour l'expansion et l'amélioration de l'enseignement, les recommandations du Forum de Dakar 2000 et les Objectifs du Millénaire donnent la priorité en ce qui concerne le développement stratégique de l'enseignement aux secteurs suivants: Enseignement Primaire de qualité, alphabétisation, formation professionnelle, formation des enseignants et la gestion du système éducatif.

Ce cadre de référence envisage la promotion de politiques articulées entre les stratégies de la réduction de la pauvreté, les engagements du Plan National de l'Éducation pour tous (EPT), la Stratégie Nationale de l'Éducation et de la Formation et les Objectifs du Millénaire (ODM).

La réforme éducative qui est en cours vise fondamentalement l'homogénéisation de la scolarité primaire à 6 classes. La réalité actuelle démontre que le cycle de la scolarité primaire ne développe pas toutes les compétences nécessaires pour la vie active et ne prépare pas les enfants au monde du travail.

À l'heure actuelle, les financements disponibles n'assurent pas la concrétisation de toutes les actions prévues dans le plan d'actions d'éducation pour tous.

L'homogénéisation de la scolarité primaire conduira naturellement à une pression sur les autres niveaux d'enseignement post-primaire traduisant une augmentation des demandes. Ceci implique, entre autres mesures, la réorganisation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technico-professionnel.

D'autre part, les perspectives croissantes du développement du pays imposent la nécessité de formation de cadres moyens qualifiés capables de répondre au marché du travail en transformation.

Le système éducatif se doit donc de préparer les nouveaux défis en créant des conditions pour assurer une scolarité primaire de qualité pour tous, assurer le développement de l'enseignement secondaire et technico-professionnel, ainsi que l'intégration de la composante formation professionnelle dans les programmes d'alphabétisation en ajustant les parcours formatifs aux nouvelles exigences de développement.

Conformément à la vision traduite dans les orientations stratégiques, le développement des secteurs prioritaires de l'Éducation est basé sur les principes suivants:

- Amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles;
- Redynamisation et centralisation des établissements scolaires;
- Évaluation, professionnalisation et meilleure utilisation du corps enseignant ;
- Amélioration de la qualité des apprentissages;

- Renforcement du réseau scolaire;
- Garantie d'équité et insertion.

7.1 Objectifs stratégiques

Constitue l'objectif fondamental du programme du XI gouvernement pour le secteur de l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport : « améliorer la qualité de vie des citoyens, en développant des actions de promotion de connaissances et d'expériences et en créant des opportunités d'accès aux services et biens pour la garantie du bien-être de la population ».

Cette orientation stratégique a déterminé l'élaboration d'un Plan d'Actions prioritaires (2006-08) comme fil conducteur d'exécution du programme du Gouvernement.

Les actions préconisées dans le cadre du développement de l'éducation visent :

- (a) Concrétiser les objectifs définis dans le cadre d'action de Dakar consolidé dans le Plan National de l'EPT et dans les politiques du Programme du Gouvernement pour le secteur de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports insérés dans le contexte social de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la personne;
- (b) Consolider les mesures de réforme éducative en cours et le renforcement des capacités institutionnelles visant la garantie effective de la scolarité primaire de qualité pour tous ;
- (c) Structurer et organiser les bases du développement des niveaux d'enseignement post-obligatoire et la diversification de l'offre éducative dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement technico-professionnel, dans l'enseignement supérieur, dans l'alphabétisation et dans la formation des adultes;
- (d) Renforcer et structurer les réseaux de partenariat pour le développement durable de l'enseignement comme secteur prioritaire de développement du pays.

Le Cadre d'Actions de Dakar et la Déclaration du Millénaire proposent les objectifs suivants:

- i) Développer et améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance, notamment des enfants le plus vulnérables et défavorisés.
- ii) Assurer que d'ici 2015 tous les enfants et, surtout les filles et les enfants en situation difficile et appartenant à des minorités ethniques, aient l'accès à un enseignement primaire gratuit et obligatoire de qualité et l'achèvent;
- iii) Répondre aux nécessités éducatives de tous les jeunes et tous les adultes, en leur assurant l'accès équitable aux programmes appropriés d'apprentissage pour leur insertion dans la vie active;
- iv) Augmenter, d'ici 2015, de 50% le nombre d'adultes alphabétisés, en particulier les femmes, en facilitant un accès équitable de tous les adultes, à l'enseignement primaire et à la formation continue;
- v) Éliminer, d'ici 2015, les disparités de genre dans l'enseignement primaire et secondaire, et atteindre, avant 2015 l'égalité entre les sexes dans l'enseignement, en assurant aux filles un accès complet et équitable à un enseignement primaire de qualité, avec les mêmes potentialités de succès;

Améliorer tous les aspects qualitatifs de l'enseignement, en garantissant des résultats d'apprentissage reconnus et mesurables, spécialement dans la lecture, dans l'écriture, dans le calcul et dans les aptitudes pratiques essentielles pour la vie.

7.2 Axes stratégiques :

Les axes stratégiques suivants sont définis :

- Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire pour les enfants des zones défavorisées et assurer son accès;
- Rendre obligatoire la scolarité primaire jusqu'à la sixième classe (aujourd'hui obligatoire jusqu'à la 4^{ème} classe) et améliorer la qualité et l'efficacité du processus d'enseignement et d'apprentissage;
- Créer un système d'enseignement secondaire diversifié avec une forte polyvalence dans l'enseignement secondaire professionnel qualifiant et l'enseignement technique professionnel;
- Développer l'enseignement supérieur de qualité de manière à assurer la formation des enseignants;
- Réorganisation des objectifs et des programmes et évaluation de la formation des adultes et des jeunes.
- Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Éducation.

8. Projets prioritaires par sous-programmes :

8.1 Sous-programme Éducation préscolaire :

Améliorer l'accès et consolider la qualité de l'éducation préscolaire.

8.1.1 Objectifs stratégiques

- Promouvoir la culture et un climat favorable au développement de la première enfance à travers les campagnes de sensibilisation des familles et des communautés en faveur de la protection de la première enfance par le biais des programmes d'IEC.
- Développer l'accès à l'éducation préscolaire, pour les enfants âgés de 4 à 5 ans dans les zones les plus défavorisées, à travers des processus initiaux informels conduisant graduellement à des modèles formels;
- Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire en appliquant des normes opérationnelles minimales (mise en place de référentiels, de formations de professeurs des écoles et d'assistantes maternelles et acquisition de matériels didactiques et pédagogiques);
- Stimuler les initiatives communautaires et privées à travers des partenariats pour le développement du réseau préscolaire.

8.1.2 Mesures stratégiques :

- Création d'un cadre directeur des conditions préalables pour la première enfance (gestion et organisation des maternelles et des garderies publiques, privées et communautaires);
- Construction et réhabilitation de 10 écoles maternelles /garderies dans les zones les plus défavorisées;

- Concevoir et mettre en place un référentiel minimum national pour l'enseignement préscolaire;
- Stimuler la participation des communautés et des familles par la mise en place de processus non formels d'éducation infantile pour la création d'écoles maternelles communautaires;
- Promouvoir la formation d'éducateurs et d'assistants maternels.
- Réorganiser le secteur de l'enseignement préscolaire en coordonnant les actions et en évaluant le système.

8.1.3 Indicateurs de résultats de l'enseignement préscolaire

- 80% des enfants âgés de 4 à 5 ans des zones défavorisées bénéficient de l'enseignement préscolaire.
- 10 écoles maternelles construites/réhabilitées et équipées dans les zones périurbaines et rurales;
- Mettre en place dans toutes les écoles maternelles les référentiels élaborés;
- Mise en place et réalisation des programmes informels de participation pour la première enfance;
- Réalisation et mises en place de la loi cadre de l'enseignement préscolaire et des normes pour l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et des garderies;
- Formation de 5 formateurs, de 150 éducateurs et de 70 assistants maternels;
- Diffusion de 50 émissions radio et de 10 spots TV;
- Réalisation et distribution de 2 500 brochures aux parents et communautés éducatives.
- Signature et mise en place de 10 protocoles de partenariats.

Programmes : Développement de la première enfance et de l'enseignement préscolaire

Projets/sous-composantes	Objectifs	Résultats attendus	Coût USD		
			Avec Financement	Sans Financement/ Gap	Total (USD)
Promotion d'un climat et d'une culture de la première enfance	Sensibiliser la famille et la communauté en matière de protection de la première enfance;	50 émissions radio, 10 spots TV diffusés; 2 500 brochures réalisées et distribuées	210	210
	Développer des campagnes d'IEC (Conférences, séminaires)	Cadre législatif (lois, règlements, manuels de procédures réalisés et distribués);			
	Créer un cadre juridique légal pour l'enseignement préscolaire	Nombre de familles ayant accès à l'enseignement primaire, au système de santé primaire et nutritionnel.	20	20
	Stimuler les initiatives communautaires et privées par des partenariats pour le développement du réseau préscolaire.	programmes informels d'accueil des Familles et des enfants en matière de soins infantiles	125	125
Amélioration de l'accès (adoption de processus informels et formels)	Construire 10 nouvelles écoles maternelles Réhabiliter des garderies et des écoles maternelles, Equiper les écoles	10 nouvelles maternelles construites et équipées pour l'accueil de 50% des enfants de 4-5 ans des zones défavorisées	1.710	1.710

	accueillant les enfants âgés de 4-5 ans	20 écoles maternelles et garderies réhabilitées et équipées avec des matériels pédagogiques et didactiques	810	810
--	---	--	-------	-----	-----

(Suite)

Projets/sous-composantes	Objectifs	Résultats attendus	Coût USD		
			Avec Financement	Sans Financement t/ Gap	Total (USD)
Consolidation et Amélioration de la qualité de l'enseignement préscolaire (mise en place des NOMs et du référentiel)	- Améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire par l'application des normes opérationnelles minimales (NOMs).	- Mettre en place dans toutes les écoles maternelles les référentiels élaborés;	6	54	60
		Ecoles maternelles et garderies dotées de matériels didactiques et ludiques		2.265	2.265
		Formation au nouveau référentiel de 5 formateurs, 150 éducateurs, 70 assistants maternels		900	900
TOTAL			6	6.094	6.100

8.2 Sous-programme Éducation scolaire : Enseignement primaire

Homogénéiser la scolarité primaire jusqu'à la 6^{ème} classe.

8.2.1 Objectifs stratégiques

- Garantir la scolarité primaire et la rendre obligatoire jusqu'à la 6^{ème} classe;
- Améliorer la qualité et l'efficacité du processus d'enseignement.

8.2.2 Mesures stratégiques :

- Procéder à la réforme institutionnelle et organisationnelle des directions centrales, régionales et des écoles;
- Procéder à la mise en place des nouveaux référentiels, des programmes et des manuels dans le cadre de la réforme des référentiels de l'enseignement primaire;

- Construire et réhabiliter les infrastructures scolaires;
- Créer et équiper des centres de ressources d'aide aux enseignants;
- Reconquérir et redynamiser le système de formation des enseignants par la formation de formateurs, par la formation initiale, par la formation continue et par la mise en place de plans de carrière;
- Assurer le bon fonctionnement des cantines scolaires;
- Combattre l'échec et l'abandon scolaire à travers les programmes d'aides aux familles défavorisées et à travers le programme Bourse-Ecole Citoyenne;
- Promouvoir des programmes de santé scolaire, de l'éducation pour la santé, de l'éducation pour la citoyenneté et de l'éducation pour la paix.

8.2.3 Indicateurs de résultats de l'enseignement primaire

- Construction de 22 salles de cours;
- 72 infrastructures salubres et fonctionnelles (réhabilitées, avec eau potable, WC, électricité et adaptées aux enfants handicapés);
- Création et mise en place d'équipements de 3 centres régionaux d'éducation spécialisée;
- 50% des enseignants du primaire formés en enseignement spécialisé;

Programme : Élargissement de la scolarité primaire et amélioration de la qualité des apprentissages

Projets	Objectifs	Résultats espérés	Coût		
			Avec Financement	Sans Financement/Gap	Total (USD)
Expansion du réseau	1. Développer le réseau scolaire de l'EP à 6 niveaux (de la 1 ^{ère} classe à la 6 ^{ème} classe);	Construction et fournitures de 44 nouvelles salles de cours	198	1098	1296
		Réhabilitation et Manutention de 35 écoles	110	110
	2. Inciter la création d'écoles communautaires;	Création de 10 écoles communautaires	225	225
		Construction de 7 centres d'enseignement spéciaux équipés.	161	161
	3. Accueil de 1 700 enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux Agrandir les écoles primaires pour NEE	225 nouvelles salles de cours pour le NEE	261	261
		46 salles de cours équipées pour accueillir 840 élèves avec le NEE	225	225
Amélioration de l'image, de la gestion et de l'organisation des écoles	Redéfinir le rôle de l'éducation et la nouvelle image de l'école; Garantir une meilleure aide matérielle et	Campagnes de l'IEC (Informations Éducation et Communication)	150	150
		Création et fournitures de 7 Centres de ressources;	200	188	388

	Développement d'école (PDE) Mettre en place un nouveau système d'évaluation scolaire	primaires; Mise en œuvre du système de promotion par cycles pour la réduction de 20% du redoublement et création d'un système d'évaluation des enseignants.			
TOTAL			3598	9.787	13.385

8.3 Enseignement secondaire technique professionnel

Accroissement et diversification de l'offre de l'enseignement secondaire technique et professionnellement qualifiante

8.3.1 Objectifs stratégiques

- Réorganiser l'enseignement secondaire et la formation professionnelle en vue d'augmenter leur accès et d'améliorer la qualité;
- Définir et adopter une stratégie d'expansion diversifiée et équitable de l'offre de la formation professionnelle;
- Renforcer la stratégie de financement par la création d'un Fond pour l'enseignement technique professionnel.

8.3.2 Mesures stratégiques :

- Procéder à la réforme intégrale de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique professionnel (mettre à jour le référentiel, les programmes et les manuels);
- Élaborer une étude sur le développement stratégique de l'enseignement technique et créer un système de formation professionnelle;
- Décentraliser l'enseignement secondaire à travers l'élargissement de l'offre dans des régions périurbaines;
- Élargissement de l'offre professionnellement qualifiante des cours secondaires, construction et équipement des ateliers et des salles spécialisées;
- Introduction de nouveaux secteurs de formation pour l'enseignement technique professionnel et la construction de nouvelles salles de cours et d'ateliers;
- Promouvoir une progressive articulation entre tous les secteurs publics et les opérateurs de formation professionnelle qui contribuent à un marché du travail des jeunes plus dynamique;
- Pourvoir, en partenariat avec les institutions, des opportunités de requalification professionnelle et de reconversion professionnelle d'une forme plus élargie.

8.3.3 Indicateurs de résultats

- Création et mise en place du système d'enseignement technique professionnel;
- Création du fond d'aide au développement de la formation professionnelle;
- Création de 2 pôles de l'enseignement technique professionnel;
- Mise en place de nouveaux secteurs de formation professionnelle;
- Formation de 180 élèves de divers secteurs;
- Réalisation et mis en place du Référentiel, des programmes et des manuels;
- Introduction de la 12^{ème} classe dans l'enseignement secondaire;
- Construction de 3 écoles secondaires et réhabilitation et équipement de 7 écoles;

- Construction et équipements de 6 laboratoires;
- Aménagement de 6 salles informatiques;
- Construction de 6 gymnases;
- Construction de 6 cabinets médicaux.

**PROGRAMME : ÉDUCATION SECONDAIRE QUALIFICANTE ET FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Projets	Objectifs	Résultats espérés	Coût		
			Avec financement	Sans financemen t. /Gap	Total (USD)
Création d'un système de formation professionnelle	Élaborer une étude sur le développement stratégique de l'enseignement technique et créer un système de formation professionnelle;	Réalisation de l'étude sur le marché du travail;	80	80
	Créer des normes, des systèmes d'homologation, d'informations sur le marché de travail;	Mise en place des normes, des référentiels, des homologations et agréments de la formation professionnelle;	200	200
	Procéder à la reforme intégrale de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique professionnel	Mise à jour du Référentiel, des programmes et des manuels; Agrandissement du Centre Polytechnique et construction et équipements de trois ateliers et 5 salles de cours	600	600
	Décentraliser l'enseignement secondaire technique professionnel dans les régions périurbaines;	Nouveaux secteurs de formation et modalités pour l'enseignement technique professionnel	1.250	1.250
	Assurer des opportunités de requalification professionnelle et de reconversion professionnelle de façon plus élargie en partenariat avec les autres institutions.	(éducation et formation de 3 ans à partir de la 6 ^{ème} classe) et la construction de nouvelles salles de	250	250

	Créer une banque de données et guider les jeunes dans la recherche de leur premier emploi.	cours et d'ateliers Système d'informations sur le marché du travail pour les jeunes			
TOTAL PARTIEL				2.380	2.380

PROGRAMME : RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Projets	Objectifs	Résultats espérés	Coût		
			Avec financement	Sans financement/ Gap	Total (USD)
Réforme intégrale de l'enseignement Secondaire	Actualiser le référentiel, les programmes pour l'introduction de la 12 ^{ème} classe dans le système d'enseignement secondaire.	Offre de la 12 ^{ème} classe dans l'enseignement secondaire.	2.600	2.600
	Concevoir/acquérir et distribuer les nouveaux manuels	Mise en place du Référentiel, des programmes et des manuels	81	81
	Garantir une plus grande équité dans le système et mettre en place une politique de discrimination positive;	Lancement des concours pour la sélection des élèves;	30	30
	Développer l'enseignement d'excellence basé sur le mérite;	Attribution de 50 % des bourses d'études aux jeunes filles.	220	220
	Ériger et débiter la mise en œuvre des projets d'école;	Mise en place du PDE dans les écoles secondaires;		
Expansion contrôlée et amélioration de l'accès à l'enseignement	Créer un service d'aide et d'orientation pour les jeunes dans le cadre de l'éducation pour la population et une vie familiale, l'éducation pour la santé, l'éducation pour l'environnement, et l'éducation citoyenne	Création de 7 Centres d'écoute et d'orientation professionnelle;			
		Création d'espaces-jeunes;			
		Construction de 7 salles spécialisées			
	Décentraliser et diversifier l'offre éducative.	Construction de 3 écoles secondaires		2.700	2.700
	Améliorer l'offre de l'ES dans des zones défavorisées	Réhabilitation et équipements de 7 écoles		945	945
		Construction et équipements de 6 laboratoires		300	300
		Aménagement de 6 salles informatiques		294	294
	Construction de 6 gymnases		650	650	
	Construction de 6 cabinets médicaux		52	52	
	Améliorer l'efficacité de la	Formation de 80% des		60	60

secondaire	gestion pédagogique et administrative des Écoles Secondaires	directeurs des écoles secondaires en Institutionnalisation du Modèle de Gestion Participative		300	300
	Créer un espace d'orientation professionnelle et de conseils pour les jeunes	Création de 7 centres d'écoute et d'orientation professionnelle; et des espaces ludiques pour les jeunes		100	100
	Créer des mécanismes d'aide, de surveillance et d'inspection	Création et mise en place d'un service d'Inspection pour l'enseignement secondaire			
Diversification des cours Professionnels qualifiants au Lycée National	Développer l'offre qualifiante de cours professionnels (3 ans à partir de la 9 ^{ème} classe)	180 élèves formés dans les divers secteurs professionnels	300	600	900
Total partiel			300	8.932	9.232
TOTAL			300	11.312	11.612

8.4 Sous-programme d’alphabétisation et d’Éducation primaire alternative pour les jeunes et les adultes

8.4.1 Objectifs stratégiques :

Réduire significativement le taux d'analphabétisme par la consolidation des programmes d'alphabétisation, de post-alphabétisation et d'éducation de base alternative pour les jeunes et les adultes.

8.4.2 Mesures stratégiques :

- 1 Création d'un cadre juridique et institutionnel pour l'encadrement intégral de l'enseignement pour les adultes;
- 2 Développement de l'IEC pour les programmes éducatifs non formels;
- 3 Séminaires pour la divulgation d'expériences positives et stimulantes;
- 4 Cofinancer des initiatives communautaires d'alphabétisation et de post-alphabétisation;
- 5 Coordonner et évaluer les programmes d'alphabétisation et les actions développées par les différents partenaires;
- 6 Réorganiser, superviser et évaluer l'impact des cours du soir.

Programme d'alphabétisation et Éducation de base alternative pour les jeunes et les adultes

Projets	Objectifs	Résultats espérés	Coût		
			Avec financem ent	Sans financem ent/Gap	Total (USD)
Renforcement de la capacité Institutionnelle pour l'éducation des adultes et pour l'éducation non formelle	Définir une politique pour l'Éducation des Adultes	Structures/agences de coordination et exécution en fonctionnement;	25	25
		Adoptions d'orientations référentielles;	40	40
	Introduire le système d'enseignement continu des adultes	Mise en place du programme de formation des cadres de l'Éducation des adultes;	40	40
	Réorganiser les cours du soir	Réorganisation des cours du soir avec des systèmes d'unités capitalisables	50	50
Alphabétisation Formation	Promouvoir une plus grande	2 500 Jeunes et adultes alphabétisés et	425	150	575

professionnelle de base	articulation entre la formation académique, la formation professionnelle de base et les activités génératrices de revenus.	professionnellement préparés pour exercer des activités génératrices de revenus;			
Alphabétisation des Adultes.	Soutenir les efforts dans la lutte contre l'analphabétisme, mettre en place l'offre publique d'éducation des jeunes et des adultes	Réduire le taux d'analphabétisme de 50%, spécialement dans la classe d'âge des 15-49 ans		265	265
Formation de jeunes qui abandonnent le Système Formel d'Enseignement	Offrir des opportunités alternatives de formation aux jeunes.	Formation annuelle de 300 jeunes		105	105
Programmes de l'IEC pour l'Alphabétisation fonctionnelle	Mettre en œuvre et divulguer les expériences et les cours à travers l'accès au multimédia	Réalisation et diffusion de programmes radiophoniques et télévisés		9	9
Amélioration de la Qualité de l'Éducation des adultes	Assurer la pertinence et la qualité des apprentissages des Jeunes et des Adultes	Réalisation des supports audiovisuels, Editer et distribuer des brochures et des journaux Réalisation de supports et matériels didactiques	-	12	12
TOTAL			425	696	1.121

8.5 Sous-programme de Formation et d'Enseignement Supérieur

Accroissement de l'enseignement supérieur et universitaire dans les institutions nationales en ajustant l'offre formative aux nécessités de développement du pays et en redéfinissant la politique de formation à l'extérieur du pays.

8.5.1 Objectifs stratégiques :

- Améliorer la politique de formation des cadres supérieurs et le système d'attribution de bourses;
- Renforcer les capacités des institutions de formation à travers des contrats et des systèmes de volontariat avec des institutions de formation internationales pour la conception et la mise en place

de programmes de formation initiale, de Diplômes d'études approfondies et de master.

8.5.2 Mesures stratégiques :

- Renforcer la capacité institutionnelle de l'Institut Supérieur Polytechnique;
- Créer des conditions pour l'installation de l'université publique de São Tomé et Principe;
- Définir une politique de bourses d'étude par mérite et stimuler la formation supérieure effectuée dans le pays;
Diversifier les sources de financement de l'enseignement supérieur;
- Soutenir l'enseignement supérieur privé et coopératif dans une perspective de complémentarité au système d'enseignement public;
- Promouvoir, consolider et diversifier les relations de coopération entre les diverses institutions d'enseignement supérieur publiques et privées, nationales et étrangères.

PROGRAMME : FORMATION/ACCROISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

Projets	Objectifs	Résultats espérés	Coût		
			Avec financement	Sans Financement/ Gap	Total (USD)
Formation supérieure et amélioration de la politique d'attribution de bourses à l'extérieur et bourses internes	Créer un système d'accès et une attribution de bourses d'études plus équitable	Réglementer les critères d'attribution de bourses d'études et surveiller la performance des étudiants.		50	50
	Identifier les nécessités de formation de cadres pour les différents secteurs de développement du pays,	Adoption de politiques de formation des cadres		30	30
Institutionnalisation de l'enseignement universitaire	Définir une politique de formation supérieure	Réalisation des plans stratégiques de développement de l'ISP et de l'USTP;		45	45
	Créer l'université publique de STP	Réhabilitation du bâtiment de l'Université		2.300	2.300
	Préparer des Référentiels et des	Réalisation du plan et		150	150

	programmes de formation. Recruter des formateurs de l'USTP	programme de formation initiale et continue et mis en œuvre pour la formation de 600 étudiants dans divers secteurs Système de jumelage et de volontariat avec le PNUD appliqué		600	600
Formation en utilisant les Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des Méthodologies de Formation	Installer les moyens et les équipements pour le montage du réseau de formation à distance pour la formation continue	Création du réseau de modalités d'enseignement à distance mis à jour dans/à travers les NTIC de 50% des enseignants de l'enseignement Secondaire		300	300
Formation de Formateurs pour l'enseignement Technique professionnel	Renforcer la compétence des formateurs de l'enseignement Technique	30 enseignants formés	200	130	330
Formation des Professeurs de l'enseignement Secondaire	Améliorer la prestation des enseignants de l'ES	Formation de 100 % des enseignants de l'enseignement secondaire au référentiel		200	200

Création de Centres de recherche	Créer des unités endogènes pour le développement de la recherche appliquée à l'éducation.	Centre de recherche scolaire créé et équipé		50	50
Renforcement de la capacité institutionnelle de l'ISP	Renforcer les capacités de fonctionnement et de gestion de l'ISP	Création de Bibliothèque, salles informatiques et laboratoires.		200	200
TOTAL			200	4.055	4.255

8.6 Tableau synthétique des programmes/projets

Programmes/Projets	Somme (en milliers de dollars)	GAP (en milliers de dollars)
Développement de la 1^{ère} enfance.	6.100	6.094
Élargissement de la scolarité primaire	13.385	9.787
Formation professionnelle	2.380	2.380
Réforme de l'enseignement Secondaire	9.232	8.932
Alphabétisation et Éducation des Adultes	1.121	425
Formation et Enseignement Supérieur	4.255	4.055
Amélioration des capacités institutionnelles du MECJD	900	800
TOTAL	37.373	32.473

9 ANNEXE - Fiches projets prioritaires. -

9.1 Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

1 -	Désignation du Projet : AMELIORATION DE LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (MECJD)
2 -	Institution Responsable : Ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.
3 -	Objectif du Projet :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la capacité de direction, de gestion et de planification du MCEJD. 2. Améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité des services éducatifs à charge du MCEJD. 3. Garantir une gestion efficace des ressources humaines, physiques, financières, et des infrastructures scolaires. 4. Établir des modèles de gestion de ressources humaines et de carrière professionnelle basés sur un modèle mobilisateur stimulant. 5. Organiser le service national de surveillance et l'aide pédagogique dans les écoles. 6. Améliorer les processus de gestion des statistiques éducatives et le développement et la mise à jour de la carte scolaire du pays. 7. Rendre compte, améliorer, la capacité de diffusion, de communication du MECJD.
4 -	Description du Projet :
	<p>Les tâches d'amélioration institutionnelle qui, en première phase ont été définies comme prioritaires, mais qui ne présagent pas des éventuelles autres tâches qui pourraient apparaître à l'issue de l'étape de diagnostic ,forment des contextes différents d'intervention qui ont été divisés en les composantes suivantes :</p> <p>Composante 1 : Le projet prévoit, dans une première étape, la réalisation d'une évaluation de la capacité institutionnelle du MECJD pour conduire les processus de transformation du secteur éducatif. Moyennant cette évaluation il sera possible de s'appuyer sur un état des lieux des nécessités de changement des aspects suivants : 1) Structures organisationnelles, 2) missions et fonctions; 2) processus; 3) ressources humaines et technologiques, etc.</p> <p>Composante 2 : A l'issue de l'étape de diagnostic, on procédera à la réalisation d'un recensement national du personnel enseignant, qui abordera aussi bien les aspects quantitatifs que qualitatifs. Ces informations serviront à améliorer les aspects administratifs, de formation et de planification des nécessités des ressources humaines.</p> <p>Composante 3 : On tracera, on développera et on mettra en œuvre un système informatique pour la gestion des RH, financière et suivi de démarches administratives, en accord avec les recommandations qui naîtront des travaux réalisés des composantes 1 et 2 de ce projet de renforcement institutionnel.</p> <p>Composante 4 : Formation d'une équipe technique de travail, assistée par un expert</p>

	<p>international, pour la réalisation du règlement de développement de la carrière professionnelle enseignante.</p> <p>Composante 5 : Promouvoir le renforcement du secteur de gestion éducative du MECJD en le dotant expressément de ressources humaines qualifiées et formées pour pouvoir exercer normalement leurs fonctions notamment dans la responsabilité de réaliser le plan fonctionnel annuel et le budget annuel du MECJD.</p> <p>Composante 6 : Doter le secteur de gestion des statistiques éducatives, de moyens technologiques, de qualification et de formation de son personnel et assistance technique nécessaire, pour former un secteur efficace et soutenable, qui puisse soutenir les procédures d'organisation et de prise de décisions de politiques éducatives.</p> <p>Composante 7 : Procéder, au début de ce projet, au développement de la Charte Scolaire de STP et définir les mécanismes nécessaires pour sa mise à jour et pour la diffusion dans les différents contextes de gestion du gouvernement de STP.</p> <p>Composante 8 : Mettre en place un modèle de surveillance administrative et d'assistance technique qui rendra des services en soutenant et en inspectant la performance des écoles et des centres éducatifs préscolaires, primaires et secondaires.</p> <p>Composante 9 : Développer et mettre en œuvre un portail informatique qui contienne des informations à caractère institutionnel, statistiques, budgétaires, de services à la communauté éducative et qui permette, à l'avenir, le développement d'activités virtuelles de formation et de qualification des élèves et des enseignants.</p>
5 -	Résultats Espérés du Projet :
	<p>Les objectifs de ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les principales causes de la faible efficacité de gestion du MECJD et déterminer les meilleurs moyens pour améliorer cette situation. 2) Connaître avec précision le profil et les caractéristiques des RH qui ont un rôle dans le système éducatif. Environ 1 200 professeurs de tous les niveaux du système éducatif sont concernés. 3) Prévoir un système informatique pour la gestion RH, de l'immobilier (immeubles scolaires), financière et d'aide aux tâches de gestion administrative. 4) Prévoir un règlement pour la carrière professionnelle du personnel enseignant, en garantissant la stabilité dans le travail sur des critères de nécessité, de performance et d'un système effectif de stimulants de développement personnel. 5) Consolidation de 4 techniciens en gestion et en recherche éducative, à cet effet seront engagés des spécialistes nationaux et internationaux qui soutiendront le développement de plans, de programmes, de mises à jour des référentiels, pour tous les niveaux du système éducatif et doteront de programmes pour une gestion efficace des processus organisationnels. 6) Doter et intégrer, tous les secteurs du MECJD, un système intégré de communication et d'informations et des centres de technologie informatique nécessaire pour son bon fonctionnement. 7) Améliorer les services de statistiques éducatives moyennant l'amélioration des processus de collecte, de validation, de consistance, d'analyse et de la diffusion des informations. Un système informatique de gestion des statistiques éducatives sera mis en place, la formation de 4 techniciens nationaux et assistance technique nationale et internationale pour le démarrage du projet de la Charte Scolaire de STP. 8) Mise en place d'un modèle d'inspection et d'assistance technique dans toutes les écoles, formée par des techniciens enseignants, qualifiés et assistés par des spécialistes nationaux et internationaux. On envisage un modèle d'un inspecteur technique pédagogique pour 10 écoles. Il formera une équipe d'environ 10

	inspecteurs. 9) Mise en place d'un portail du MCEJD.																					
6 -	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :																					
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'efficacité des prestations de services du secteur. 2. Amélioration de la capacité d'absorption des aides externes et utilisation des ressources financières du secteur. 3. Amélioration de la capacité de diagnostic et de résolution des problèmes de l'éducation santoméenne. 4. Capacité dans la gestion et dans l'exécution en temps et en bonne et due forme des changements nécessaires dans le secteur éducatif. 5. Amélioration de la qualité des processus éducatifs. 6. Accroissement équitable de l'expansion du service éducatif. 7. Transparence des comptes. 																					
7 -	Procédure de mise en place :																					
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Employer des spécialistes nationaux et étrangers 2. Accords de coopération avec des organismes internationaux ayant une bonne expérience dans l'organisation et la gestion des systèmes éducatifs. 3. Cours et ateliers de formation et qualification en fonction des nouvelles responsabilités que devront assumer le MECJD pour gérer, de manière efficace les actions qui permettent d'atteindre en temps et en heure, les objectifs établis dans le projet une Éducation Pour Tous, de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et des stratégies de l'Etat. 4. Rattachement du personnel technique pour prendre en charge les fonctions du nouveau modèle de gestion institutionnelle du MECJD. 5. Développement de systèmes informatiques, acquisition de matériels et de logiciels. 6. Acquisition de moyens de transport pour soutenir le travail du système d'inspection et l'assistance technique aux écoles. 7. Réhabilitation des bureaux selon les nouvelles fonctions. 8. Acquisition d'équipements et matériels de travail. 																					
8 -	Période d'Exécution :																					
	Une période d'exécution de deux ans est prévue. Il est souhaitable que cette période d'exécution débute avant la fin de l'année 2006.																					
9-	Coûts Estimés par Composantes du Projet																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Composante</th> <th>Durée</th> <th>Coût (US dollar)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Diagnostic</td> <td>2 mois</td> <td>USD 40.000</td> </tr> <tr> <td>2. Recensement des RH et des lieux</td> <td>4 mois</td> <td>USD 60.000</td> </tr> <tr> <td>3. Développement et mise en place des Systèmes</td> <td>8 mois</td> <td>USD 250.000</td> </tr> <tr> <td>4. Carrière professionnelle</td> <td>6 mois</td> <td>USD 80.000</td> </tr> <tr> <td>5. Consolidation de la Planification</td> <td>6 mois</td> <td>USD 100.000</td> </tr> <tr> <td>6. Amélioration des Statistiques Éducatives</td> <td>12 mois</td> <td>USD 150.000</td> </tr> </tbody> </table>	Composante	Durée	Coût (US dollar)	1. Diagnostic	2 mois	USD 40.000	2. Recensement des RH et des lieux	4 mois	USD 60.000	3. Développement et mise en place des Systèmes	8 mois	USD 250.000	4. Carrière professionnelle	6 mois	USD 80.000	5. Consolidation de la Planification	6 mois	USD 100.000	6. Amélioration des Statistiques Éducatives	12 mois	USD 150.000
Composante	Durée	Coût (US dollar)																				
1. Diagnostic	2 mois	USD 40.000																				
2. Recensement des RH et des lieux	4 mois	USD 60.000																				
3. Développement et mise en place des Systèmes	8 mois	USD 250.000																				
4. Carrière professionnelle	6 mois	USD 80.000																				
5. Consolidation de la Planification	6 mois	USD 100.000																				
6. Amélioration des Statistiques Éducatives	12 mois	USD 150.000																				

7. Développement et gestion de la Chartre Scolaire	8 mois	USD 80.000
8. Mise en place du Système d'Inspection	8 mois	USD 100.000
9. Développement du portail du MECJD	4 mois	USD 50.000
TOTAL	2 ANS	USD 910.000

9.2 Promotion de la première enfance

1-	Désignation du projet : PROMOTION D'UN CLIMAT ET D'UNE CULTURE DE LA PREMIÈRE ENFANCE
2-	Institution responsable :
	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des campagnes de l'IEC (Conférences, séminaires,) • Sensibiliser les familles et les communautés sur la protection de la première enfance; • Créer un cadre juridico-légal pour l'éducation préscolaire • Promouvoir des programmes informels d'accueil des Familles et des enfants en matière de soins infantiles • Stimuler les initiatives communautaires et privées à travers des partenariats pour le développement du réseau préscolaire.
4-	Description du projet :
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de 50 émissions de radio, 10 spots TV; réalisation et distribution de 2500 brochures; • cadre législatif (réalisation et distribution de lois, de règlements, de manuels de procédures); • Familles qualifiés en soins primaires d'éducation/santé et nutrition de la première enfance. • Mise en place des premiers protocoles de partenariats
6-	Impact sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté : Assurer le développement total et le succès de l'apprentissage au niveau primaire. Soutien aux familles dans l'éducation propédeutique, nutritionnelle et sanitaire des enfants.
7-	Procédures de mise en place : Développement d'une forte campagne en faveur de la première enfance, Emploi de consultants pour la réforme organisationnelle, référentielle et mise en place du cadre législatif. Développement de séminaires, cours de qualification, programmes télévisés et radiophoniques pour la formation des familles en soins primaires infantiles.
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet : 355.000 US\$

9.3 Consolidation et amélioration de la qualité d'éducation préscolaire

1-	Désignation du projet : CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE (MISE EN PLACE DES NOMs ET DU REFERENTIEL)
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire par l'application des normes opérationnelles minimales (NOMs) pour la mise en place du référentiel, de la formation d'éducateurs et d'assistants maternels et de l'acquisition de matériels didactiques et pédagogiques; • Améliorer la qualification et la prestation des professionnels à travers la Formation de cadres techniques et d'assistants.
4-	<p>Description du projet :</p> <p>Le développement de l'enseignement préscolaire, doit passer par une réforme radicale. Cette composante est centrée sur des aspects qualitatifs qui déterminent l'amélioration de l'éducation.</p> <p>L'inexistence d'un référentiel ainsi que le manque de cadres qualifiés requièrent une intervention profonde à ce niveau d'enseignement.</p> <p>On procèdera à la réalisation du référentiel et des programmes, à l'acquisition de matériels didactiques et ludiques. Il sera aussi mis en place un programme de formation pour les formateurs de l'EFOPE, pour les nouveaux éducateurs d'enfance et pour le personnel auxiliaire.</p>
5-	<p>Résultat(s) espéré(s) du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientations et mise en place des référentiels dans toutes les maternelles; • Mise en place et réalisation des programmes informels d'accueil de la première enfance; • Doter les maternelles et les garderies de matériels didactiques et ludiques • formation de 5 formateurs, • formation de 150 éducateurs, • formation de 70 assistants agents au nouveau référentiel
6-	Impact sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté: garantissant ainsi le développement intégral et le succès de l'apprentissage du niveau primaire et soutenant les familles dans l'éducation propédeutique, nutritionnelle et sanitaire des enfants.
7-	<p>Procédures de mise en place :</p> <p>Réforme référentielle</p> <p>Système de formation avec effet multiplicateur</p>
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet : 2.906.000 US\$

9.4 Améliorer l'accès préscolaire.

1-	Désignation du projet : AMELIORATION DE L'ACCÈS À PRÉSCOLAIRE (ADOPTION DE MESURES INFORMELLES ET FORMELLES)
2-	Institution responsable :
	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif (s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Construire 10 nouvelles écoles maternelles; • Réhabilitation et équipements d'écoles maternelles de grande section (4-5 ans)
4-	Description du projet :
	La garantie de l'accès à l'enseignement préscolaire des enfants défavorisés est une des priorités pour le développement de l'enseignement préscolaire
5-	Résultat (s) espéré (s) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • 40% des enfants de 4-5 ans des zones défavorisées bénéficient de l'enseignement préscolaire; • Construction et équipements de 10 nouvelles écoles maternelles • Réhabilitation et équipements de 20 écoles maternelles et garderies équipées de matériels pédagogiques et didactiques • Création et mise en place des programmes d'accueil à l'enseignement préscolaire
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : garantissant le développement total et le succès de l'apprentissage du niveau primaire et soutenant les familles dans l'éducation propédeutique, nutritionnelle et sanitaire des enfants
7-	Procédures de mise en place : Construction de 3 écoles maternelles par an Acquisition d'équipements Réhabilitation progressive d'écoles maternelles et de garderies ainsi que leurs équipements
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet : 2.520.000 US\$

9.5 Extension de la scolarité primaire

1-	Désignation du projet : EXTENSION DU RÉSEAU SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif (s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre le réseau scolaire de l'enseignement primaire jusqu'à la 6^{ème} classe (aujourd'hui jusqu'à la 4^{ème} classe); • Inciter la création d'écoles communautaires; • Construction de 3 centres d'accueil à l'enseignement spécialisé
4-	Description du projet : L'universalisation de l'enseignement primaire à 6 années (de la 1 ^{ère} classe à la 6 ^{ème} classe) présuppose un grand investissement en infrastructures scolaires pour réorganiser le réseau physique.
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Construction de 44 salles de cours nouvelles pour accueillir 3 520 élèves de 1^{ère} à la 6^{ème} classe. • Réhabilitation et manutention de 35 écoles • Création de 10 écoles communautaires • Accueil de 1 700 enfants avec des nécessités éducatives spécialisées
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : L'universalisation de la scolarité primaire est un des objectifs stratégiques et prioritaires de la stratégie de la réduction de la pauvreté. Malgré quelques investissements, ceux-ci ne sont pas suffisants pour garantir la totale couverture et pour éliminer le régime triple du système.
7-	Procédures de mise en place : <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une nouvelle typologie d'organisation scolaire et de gestion pédagogique de l'enseignement primaire à 6 classes(niveaux). Cela requière un remaniement de l'actuel réseau infrastructurel. • Construction de 44 nouvelles salles de cours. • Construction de 3 centres d'enseignement spécialisée de districts et leurs équipements • Acquisition d'équipements • Réhabilitation progressive des écoles primaires et de leurs équipements
8-	Période d'exécution : 2007 à 2010
9-	Valeur estimée du projet : 1.855.000 USD

9.6 Redynamisation des Écoles Primaires

1-	Désignation du projet : AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ÉCOLES PRIMAIRES ET CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CENTRES DE RESSOURCES ET D'AIDE
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif (s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir le rôle de l'éducation et la nouvelle image de l'école; • Développer les normes opérationnelles minimales (NOMs); • Garantir un plus grand soutien matériel et pédagogique aux enseignants; • Améliorer la capacité de gestion et le fonctionnement des écoles.
4-	Description du projet :
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Création et équipements de 7 Centres de ressources; • 70 % des écoles gérées avec la participation de la communauté; • 100% des écoles équipées, meublées avec accès à l'eau potable; • Définition et mise en place d'une politique sanitaire et d'un service minimum de santé et nutrition dans les écoles; • Formation continue des directeurs et des superviseurs des écoles; • Formation de gestionnaires de l'éducation; • Introduction du système d'informations pour la gestion scolaire; • Évaluation et performance des écoles. • Écoles organisées et gérées avec un nouveau modèle de gestion participative
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : Évaluation de l'école en tant qu'institution promotionnelle de la connaissance et du développement personnelle et social.
7-	Procédures de mise en place : <ul style="list-style-type: none"> • Création/construction des centres de ressources pour garantir une plus grande aide pédagogique aux enseignants; • Mise en place de la "Nom 1" dans le modèle de gestion qui sera institutionnalisé; • Mise en place de la "Nom 2", dans le souci d'améliorer les conditions (matériels didactiques, équipements et eau potable) dans toutes les écoles primaires; • Introduction du système d'évaluation des écoles, de la formation des directeurs et des gestionnaires.
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet :

9.7 Amélioration continue des qualités de l'EPT

1-	Désignation du projet : AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE L'EPT
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif (s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et mise en place d'un nouveau programme; • Concevoir/imprimer et distribuer les nouveaux manuels; • Former et reconvertir les enseignants; • Moderniser l'inspection; • Créer un Fond d'aide à l'innovation; • Mettre en place le Plan de Développement d'école (PDE) • Développer un programme de développement professionnel soutenu dans la carrière enseignante et dans l'amélioration continue des écoles; • Améliorer le système d'évaluation et introduire le système de promotion par cycles
4-	Description du projet : bien que le processus de la réforme de l'enseignement primaire (6 classes) soit initié il y a des secteurs non couverts par le projet PASS. De ce fait on prévoit la création d'un fond d'aide à l'innovation et à la modernisation de l'inspection et le développement d'un programme de formation continue des enseignants en accord avec les statuts.
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Système National d'Évaluation des Apprentissages et de performance des écoles; • Mise à niveau de 650 enseignants; • Mis en place de programmes d'évaluation externe d'écoles; • Formation de 50% des enseignants en méthodologie d'éducation spécialisée • Programmes de dépistage précoce de difficultés et inventaire des différents types d'insuffisances • Création et mise en place des programmes de développement professionnel basés sur les statuts de la carrière enseignante; • Création et mise en place du PDE dans toutes les écoles primaires; • Création de critères, de manuels, de procédures et du fond d'aide aux écoles. • Diminuer de 20% le taux de redoublement • Création de 10 systèmes d'évaluation des enseignants
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : La scolarité primaire passe tout d'abord par l'amélioration continue du système éducatif. Malgré quelques investissements, ces derniers ne sont pas suffisants pour assurer la totale qualité nécessaire à la réduction de la pauvreté culturelle.

7-	<p>Procédures de mise en place : Prévoir en premier lieu la formation d'enseignants et la création de programmes propres au développement de la carrière et du système national d'évaluation des apprentissages et de la performance des écoles réellement installées et suivies;</p> <p>Le projet de développement des écoles (PDE) sera créé et mis en place dans toutes les écoles primaires</p>
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet :

9.8 Développement de l'éducation spécialisée

1-	Désignation du projet : DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<p><u>Objectifs Généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration de tous les enfants en âge scolaire dans un centre éducatif; - offrir des conditions pour l'éducation primaire de toutes les enfants NEE <p><u>Objectifs Spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifier les enseignants de l'enseignement primaire dans l'accueil des élèves avec NEE; - Intégrer, dans toute la mesure du possible, les enfants NEE dans les programmes d'éducation primaire; - Soutenir les enfants marginalisés par leurs handicaps; - Réduire l'abandon scolaire des enfants handicapés. - Réduire le redoublement dans l'enseignement primaire;
4-	Description du projet :
	<p>Pendant longtemps la société a ignoré l'éducation des enfants handicapés. L'éducation spécialisée a souffert ces derniers vingt ans de changements significatifs qui ont fait que l'enfant ayant des nécessités éducatives spécialisées puisse participer et bénéficier d'une éducation primaire. Son intégration est alors un des défis importants pour la société santoméenne qui connaît un taux de scolarisation satisfaisante. Par conséquent il est nécessaire de créer des conditions spéciales pour la promotion de l'éducation primaire visant à la scolarisation de tous les enfants avec NEE, ce qui passe aussi par la formation des enseignants et techniciens dans les domaines spécifiques qui leur permettra de travailler avec les enfants NEE.</p>
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement au niveau national de tous les enfants NEE en âge scolaire; • Formation d'enseignants dans le secteur de l'enseignement spécialisé; • Élaboration d'un référentiel et de programmes spécifiques pour l'enseignement spécialisé; • Création de services d'intégration scolaire des enfants NEE;

6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :
	<p>Les enfants NEE qui ne fréquentent pas l'école proviennent des familles pauvres et défavorisées.</p> <p>L'éducation de ces enfants peut contribuer directement et indirectement à la satisfaction des objectifs scolaires des pauvres qui souhaitent aussi une éducation primaire pour leurs enfants.</p>
7-	Procédures de mise en place : Assistance technique pour la réalisation d'études et de recensement des enfants déficients. L'étude et la construction d'espaces propres et l'adaptation des écoles devront être une tâche prioritaire.
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet :

9.9 Projet d'aide aux enfants défavorisés

1-	Désignation du projet : Projet Éducation et Action Sociale – « Éduquer pour la Citoyenneté »
2-	Institution responsable : Ministère de l'Éducation, Culture, Jeunesse et Sport/Fondation de l'Enfant et de la Jeunesse :
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et réaliser un programme pilote d'éducation pour la citoyenneté englobant spécifiquement la complémentarité de l'enseignement primaire et de l'action sociale. • Contribuer à la formation pédagogique et scientifique d'enseignants et d'autres agents éducatifs pour les niveaux d'enseignement primaire dans le secteur de l'action sociale et d'éducation pour la citoyenneté. • Créer six noyaux pédagogiques avec intégration d'un centre d'accueil et d'une école maternelle visant la future perspective de la mise en place d'un centre dans chaque district de São Tomé et Príncipe • Promouvoir des synergies entre des ministères et les organisations nationales et internationales de manière à promouvoir la politique gouvernementale du droit à l'éducation, à l'action sociale et la réduction de la pauvreté à São Tomé et Príncipe. • Renforcer les intentions énoncées en visant le processus graduel de développement durable dans les secteurs de l'éducation et d'action sociale et améliorer les compétences des éléments locaux de manière qu'à l'avenir ils puissent assumer la responsabilité de donner continuité à ce programme pilote. • Former et instruire en dehors du contexte secteur – école.
4-	Description du projet :

	<p>Ce projet prétend compléter d'une forme innovatrice et objective le programme référentiel du Ministère de l'éducation santoméen visant comme objectif principal l'éducation pour la citoyenneté.</p> <p>À travers un projet constitué par un Centre Pédagogique, par une école maternelle, par un Centre d'Accueil et par des Cabinets Techniques.</p> <p>Le Centre Pédagogique comptera sur divers ateliers ayant des activités dans les secteurs suivants : éducation, formation, santé, environnement, agriculture biologique, prévention routière, science, sport, informatique, expression dramatique, musique, arts plastiques, écriture créative et développement personnel.</p> <p>L'école maternelle aura une capacité de 350 enfants avec un horaire prolongé et sera dotée de nouveaux équipements pédagogiques ludiques.</p> <p>Le Centre d'Accueil aura une capacité de 30 enfants, en internant complet, avec l'objectif de donner un foyer harmonieux, créant ainsi des liens affectifs avec tous les membres, pour que les enfants et les jeunes grandissent et se préparent à la vie adulte, en regardant l'avenir avec confiance. Pour qu'ils se sentent et soient des citoyens, il faudra offrir une formation solide, qui leur permette d'atteindre une vie indépendante et une intégration complète dans la société.</p> <p>Création de cabinets techniques : les uns dirigés pour l'étude et l'accompagnement pour les cas d'adoption ou d'intégration dans la famille, les autres dirigés vers l'aide à la famille avec accueil technique spécialisée. Ces cabinets suivront les cas de travail des enfants, de pauvreté extrême et aussi les enquêtes de données concernant les enfants et les jeunes en abandon ou délaissés.</p> <p>Dans une première phase on souhaite former des enseignants, des moniteurs, des responsables de famille (le père ou la mère ou le mandataire), les responsables des communautés et autres, ce qui donnera des résultats à travers les communautés scolaires développant ainsi l'effet multiplicateur tant désiré.</p>
<p>5-</p>	<p>Résultat(s) espéré(s) du projet :</p>
	<p>Ce projet innovateur à pour objectif d'apporter un complément au système éducatif et social santoméen et à l'améliorer, à travers de nouvelles méthodes de cours (en dehors des salles), mais aussi à travers les cabinets techniques d'aide sociale.</p> <p>Ce projet, d'utilité publique, englobera, dans un premier stade, quotidiennement et d'une forme continue 600 enfants et jeunes de 3 à 15 ans distribués de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 350 enfants dans les écoles maternelles. • 250 enfants et jeunes dans les Centres Pédagogiques.

	<ul style="list-style-type: none"> • 30 enfants et jeunes dans les Centres d'Accueil. <p>On envisage aussi des workshops, des séminaires et des actions de formation continue et pédagogiques ludiques destinés aux agents éducatifs du district d'Agua Grande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 assistants d'action éducative • 60 moniteurs d'activités des temps libres • 30 techniciens pour l'enseignement spécialisé • 30 techniciens guides de la nature • 250 enseignants pour l'enseignement primaire <p>Évaluation continue, préparation et suivi d'une base de données relative aux secteurs touchés par ce projet qui servira de support à l'état santoméen pour une évaluation réelle et objective des manques et des résultats obtenus à travers la mise en place de ce projet.</p>
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :
	<p>Compte tenu des deux grands volets, éducation et social, de ce projet qui englobe les enfants et les jeunes, la contribution pour une meilleure éducation et pour une formation citoyenne à moyen et long terme se traduira dans la formation d'un citoyen plus conscient respectant les normes d'éthique et de la citoyenneté.</p> <p>La mise en place de ce projet contribuera d'une forme équilibrée et durable à une amélioration du système éducatif en général et particulièrement dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes; • Contribution substantielle dans la réforme éducative; • Création de nouveaux postes de travail; • Formation continue des cadres; • Lutte contre l'exclusion sociale; • Réduction du travail infantile; • Intervention dans le secteur de l'enseignement spécialisé; • Instruire pour la Citoyenneté
7-	Procédures de mise en place :
	<p>Diagnostic - Évaluation Technique - Préparation Logistique Construction et adaptation des infrastructures et espaces adjacents Préparation du plan d'activités et des manuels internes Formation et préparation de l'équipe Surveillance et suivi Évaluation continue</p>
8-	Période d'exécution : 3 ans – 1^{ère} Phase
9-	Valeur estimée du projet : 3.992.300 USD

9.10 Enseignement secondaire technico-professionnel

1-	Désignation du projet : RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'enseignement; • Garantir une plus grande justice dans le système; • Développer l'enseignement d'excellence basé sur le mérite; • Attribuer des bourses d'études pour les jeunes filles • Élaborer et initier la mise en place des projets d'école; • Organiser le réseau de l'enseignement secondaire et mettre en place un nouveau modèle de gestion. • Créer des unités d'aide pédagogique pour les élèves; • Créer 7 Centres d'écoute et d'orientation; • Créer des espaces ludiques pour les jeunes.
4-	Description du projet : Ce projet est centré sur la réforme de l'enseignement secondaire. Il est impératif de recourir à des consultations externes pour la réalisation du référentiel, des programmes et pour la reproduction des manuels, Seront aussi créés des centres d'écoute et d'orientation et des espaces jeunes.
5-	Résultat(s) espéré (s) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du Référentiel, des programmes et des manuels de la 12^{ème} classe de l'enseignement secondaire • Résultats des concours de sélection d'élèves; • Mis à jour de la Charte scolaire pour l'enseignement secondaire; • Construction et équipements d'un nouveau Lycée; • Création de Centres d'écoute; • Création d'espaces-jeunes;
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : La scolarité primaire ne garantit pas toutes les compétences. Face à cette demande croissante il est nécessaire d'assurer l'accès aux niveaux post-primaires et d'améliorer la qualité de l'enseignement offrant ainsi aux jeunes une préparation pour à la vie active ou pour la poursuite des études.
7-	Procédures de mise en place : La restructuration de l'enseignement secondaire passe par une mise à jour de la chartre scolaire et par la construction, par l'expansion et par la réhabilitation de nouveaux établissements.
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet : 8.932.000,00 USD

9.11 Formation technique professionnelle

1-	Désignation du projet : CRÉATION D'UN SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	<p>Objectif(s) du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions avec les autres secteurs du gouvernement pour la formation professionnelle; • Former des professionnels de l'ETP en gestion • Procéder à la réforme totale de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique professionnel (mettre à jour le référentiel, les programmes et les manuels); • Décentraliser l'enseignement secondaire technique professionnel à travers l'élargissement de l'offre dans les régions périurbaines; • Élargissement de l'offre qualifiante des cours secondaires professionnels, construction et équipements des ateliers et des salles spécialisées; • Introduction de nouveaux secteurs de formation pour l'enseignement technique professionnel et la construction de nouvelles salles de cours et d'ateliers (6+3); • Promouvoir l'articulation progressive entre tous les secteurs publics et les opérateurs de formation professionnelle qui contribuent à améliorer le marché du travail des jeunes; • Assurer des opportunités de requalification professionnelle et la reconversion professionnelle d'une forme plus élargie en partenariat avec les autres institutions
4-	<p>Description du projet :</p> <p>Dans le cadre de ce projet, on souhaite développer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décentraliser l'enseignement secondaire technico-professionnel à travers la construction d'un lycée et l'élargissement des écoles secondaires actuelles; • Construction et équipement de 3 centres de formation professionnelle dans les zones nord et sud de São Tomé et dans la Région Autonome de Principe; • Renforcement des capacités de formation à travers la formation pédagogique de formateurs et la requalification des techniciens et des techniciens supérieurs de l'administration de la Formation Professionnelle;
5-	<p>Résultat(s) espéré(s) du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude sur le marché de travail; • Réalisation des normes, des référentiels et des systèmes d'homologation de compétences; • Réalisation et mise en place du système d'agrément des programmes de formation professionnelle; • système d'informations sur le marché du travail pour les jeunes • Création du forum pour l'emploi et la formation professionnelle; • Formation des gestionnaires
6-	<p>Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :</p> <p>Opportunités de suivre des études secondaires avec une forte composante professionnelle et préparation à la vie active.</p>

	Formation de jeunes adultes en rapport au marché de l'emploi et préparés à la création et gestion de petites entreprises, ce qui contribuera au développement économique et social et par conséquent à la réduction de la pauvreté.
7-	<p>Procédures de mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamisation du système de la formation professionnelle : mise en place d'une politique nationale de formation professionnelle en accord avec la politique d'emploi et de création d'un cadre réglementaire de la formation professionnelle; • Mise à jour des référentiels, des programmes et des manuels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technico-professionnel; • Décentralisation de l'enseignement secondaire technique professionnel à travers l'élargissement de l'offre dans les régions périurbaines et l'introduction de nouveaux secteurs de formation pour l'enseignement technico professionnel (6+3); • Construction et équipement de nouvelles salles de cours, de nouveaux ateliers et de nouvelles salles spécialisées; • Révision de l'étude sur l'état des lieux et de la stratégie pour la mise en place de la Formation professionnelle dans les zones nord et sud de São Tomé et à la Région Autonome de Principe; • Assistance technique;
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet : 2.380.000,00 USD

9.12 Orientation Professionnelle des Jeunes

1-	Désignation du projet : ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
2-	Institution responsable : CENTRE D'EMPLOI ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité institutionnelle pour les conseils et l'orientation professionnelle des jeunes, en dotant les services publics responsables de moyens matériels, financiers et humains nécessaires, de manière à assister les jeunes et les adultes dans le choix de leurs parcours formatifs et professionnels; • Fournir des informations sur les professions et les formations (formations dans le pays et à l'étranger); • Encourager et assister les jeunes à développer et à utiliser leurs aptitudes professionnelles, en tenant simultanément compte des nécessités de la société; • Divulguer les techniques de recherche active d'emplois; • Fournir aux jeunes et aux adultes des informations sur : les aspects généraux des conventions collectives; les droits et les obligations des travailleurs et des employeurs conformément à la législation du travail.
4-	Description du projet :
	<p>São Tomé et Príncipe est un pays avec une population essentiellement jeune et qui fait face à un haut niveau de chômage et de sous-emploi.</p> <p>La divulgation d'informations dans le domaine de la formation et du marché de l'emploi est insuffisante. D'autre part, l'orientation professionnelle est presque inexistante pour soutenir les personnes dans la construction de leurs projets formatifs et professionnels dans un marché de travail de plus en plus instable.</p> <p>Il y a nécessité d'améliorer et de valoriser les formations technico-professionnelles. Les services publics d'emploi n'offrent pas un service d'informations et une orientation professionnelle. L'absence d'un tel service se doit au manque : de personnels formés en Orientation Professionnelle, d'espace appropriés pour la mise en œuvre de ce service et de moyens matériels et financiers nécessaires pour le développement d'activités d'informations et d'orientations professionnelles.</p>
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la diversité de professionnels sur le marché du travail; • Valorisation de la formation professionnelle; • Augmentation du taux d'insertion des jeunes formés sur le marché du travail; • Plus de satisfaction et de performance de la part des travailleurs.
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :
	L'orientation professionnelle peut permettre l'amélioration des choix individuels sur le marché du travail, en faisant bénéficier les jeunes et les adultes des zones défavorisées et des classes sociales les plus pauvres.
7-	Procédures de mise en place :

8-	Période d'exécution : 2007-2010
9-	Valeur estimée du projet : 250.000 USD

9.13 Alphabétisation et qualification Technique et Professionnelle des Jeunes et des Adultes

1-	Désignation du projet : ALPHABÉTISATION ET QUALIFICATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES ADULTES.
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les jeunes et les adultes pour la vie active et professionnelle; • Développer et dynamiser des actions fonctionnelles qui offrent une bonne entrée sur le marché du travail; • Créer des centres de formation professionnelle de qualité dans les communautés rurales; • Recruter et préparer les animateurs et les formateurs; • Créer des conditions et installer la capacité institutionnelle pour faire la coordination et le suivi surtout dans les milieux ruraux; • Dynamiser des activités d'alphabétisation et stimuler le goût pour la lecture, à travers des bibliothèques et des bibliothèques mobiles. • Promouvoir une plus grande articulation entre la formation académique, la formation professionnelle de base et les activités génératrices de revenus. • Offrir des opportunités alternatives de formation aux jeunes.
4-	Description du projet <p>Actuellement, le secteur de l'alphabétisation s'intéresse plus à la lecture et à l'écriture chez les jeunes et les adultes. Néanmoins, on a remarqué que, dû au manque d'emplois dans le pays, il y a besoin de leur donner une formation plus professionnelle, ce qui leur permettra d'exercer de petits métiers, améliorant ainsi leur condition de vie.</p> <p>L'Éducation de Jeunes et d'adultes doit offrir des opportunités formelles et non formelles afin d'avoir accès aux nouvelles technologies de travail à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation professionnelle de base de manière continue et systématique. • La gestion de petites affaires déjà existantes. • Les petites activités génératrices de revenu. • La préparation et l'éducation pour la culture du travail.
5-	Résultat(s) espérés du projet <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du référentiel de compétences • Adoption d'orientations référentielles; • Alphabétisation de 2 500 jeunes et adultes et leur préparation pour l'exercice d'activités génératrices de revenus; • Réduire de 50% l'analphabétisme, particulièrement chez les 15-49 ans • Formation de 300 jeunes par an • Réalisation et diffusion de programmes radiophoniques et télévisés; • Réalisation de supports audiovisuels; • Editer et distribuer des brochures et journaux; • Réalisation de supports matériels didactiques

6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'analphabétisme chez les jeunes et les adultes à São Tomé et Príncipe • Organisation de Jeunes et de femmes formés • Augmentation du niveau d'éducation chez les jeunes et les adultes 	
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011	
9-	Valeur estimée du projet :	
	Activités professionnalisantes Réduction de la pauvreté	75.000 USD
	Formation de 150 Animateurs pour les centres communautaires	27.000 USD
	350 Communautés équipées avec des Bibliothèques mobiles et autres types de lecture	48.000 USD
	Organisation et création de centres de travaux communautaires d'Alphabétisation professionnelle	16.000 USD
	Programmes Radio et TVS	78.000 USD
	Coût total du projet	244.000 USD

9.14 Renforcement des capacités institutionnelles pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes

1-	Désignation du projet : RÉORGANISATION DE L'ÉDUCATION D'ADULTES.
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une politique pour l'Éducation des Adultes • Introduire le système d'enseignement continu des adultes • Réorganiser les cours du soir • Soutenir les efforts dans la lutte contre l'analphabétisme, élargir l'offre publique d'éducation des jeunes et des adultes;
4-	Description du projet :
	<p>À l'heure actuelle, les projets d'alphabétisation se sont intéressés plus à la lecture et à l'écriture pour les jeunes et pour les adultes.</p> <p>Il est aussi important de préparer les jeunes et les adultes à l'entrée sur le marché du travail en offrant un enseignement professionnel, où ils pourront apprendre de petits métiers.</p> <p>Cours du soir réorganisés avec des systèmes d'unités capitalisables.</p>
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50% l'analphabétisme des jeunes et des adultes; • Alphabétisation de 2 500 adultes et jeunes par an • Soutenir la création d'ateliers de travail pour les jeunes et les adultes alphabétisés; • Soutenir les petites initiatives génératrices de revenus dans le milieu rural;
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : L'association de l'alphabétisation et de la professionnalisation de jeunes et d'adultes peut contribuer à la réduction de la pauvreté dans la mesure où l'on propose, outre la préparation pour une plus grande autonomie et une meilleure qualification, de l'aide aux initiatives génératrices de revenus.
7-	Procédures de mise en place : Les programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation seront implémentés en parallèle avec les programmes de formation professionnelle en fonction des intérêts et des nécessités locales
8-	Période d'exécution : 2007-2010
9-	Valeur estimée du projet : 1.121.000 USD

9.15 Renforcement des capacités de l'Institut Supérieur Polytechnique

1-	Désignation du projet :
	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR POLYTECHNIQUE
2-	Institution responsable :
	Institut Supérieur Polytechnique
3-	Objectif (s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement à S.T.P.; • Promouvoir l'amélioration de l'efficacité des services rendus à l'ISP-STP; • Introduire et promouvoir les activités d'extension et la recherche (appliquée et fondamentale) et la prestation de services à la communauté; • Renforcer la qualité des professeurs de l'ISP-STP. • Stimuler la recherche avec recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication; • Renforcer la formation des enseignants de l'ISP-STP au niveau master; • Stimuler l'échange scientifique et pédagogique entre les professeurs de l'ISP-STP et d'autres institutions; • Équiper les laboratoires en vue de répondre aux exigences de l'enseignement supérieur; • Doter l'ISP-STP de moyens nécessaires pour la production et la divulgation des activités réalisées; • Doter l'ISP d'équipements appropriés pour la production de matériels informatiques et d'aide à la formation. • Créer un système national d'informations pour promouvoir la collecte et la consultation scientifique élargie dans tous les domaines d'intérêt de la communauté scientifique nationale; • Promouvoir l'image nationale et internationale de l'ISP-STP et l'échange entre cet Institut et les autres institutions;
4-	Description du projet :
	<p>Il est indispensable de renforcer les capacités institutionnelles de l'ISP de manière à le transformer en un vrai centre d'enseignement de niveau supérieur.</p> <p>Le renforcement de ses capacités passe par la dynamisation et l'accroissement des activités de recherche et l'extension avec impact visible dans le renforcement du niveau scientifique des cours de l'ISP et le dans l'aide au développement du pays.</p>
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	Création et mise en place des centres de recherche à l'ISP; Renouvellement des services d'aide de l'ISP;
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :
	La formation des enseignants permettra l'amélioration de la qualité de l'enseignement offrant ainsi aux jeunes et aux adultes des conditions favorables au développement des leurs capacités qui seront au service du développement social. Contribuer à une formation plus harmonieuse des

	élèves et par conséquent, du pays.
7-	Procédures de mise en place : Les stratégies utilisées, selon les objectifs et les résultats escomptés, seront nombreuses : Création d'un centre de ressources et renforcement des services d'aide.
8-	Période d'exécution : 2 ans
9-	Valeur estimée du projet :

9.16 Formation d'enseignants/Mise en place de l'enseignement supérieur et universitaire

1-	Désignation du projet : INSTITUTIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un système d'accès et une attribution de bourses d'études plus équitable • Identifier les nécessités de formation des cadres pour les différents secteurs de développement du pays, • Définir une politique de formation supérieure • Créer l'université publique de STP
4-	Description du projet :
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation des critères d'attribution de bourses d'études et surveillance de la performance des étudiants. • Adoption d'une politique de formation de cadres • Développement des plans stratégiques de développement de l'ISP et de l'USTP; • Réalisation et mise en place du programme de formation initiale et continue de 600 étudiants dans divers secteurs; • Application du système de jumelage et de volontariat avec le PNUD pour le recrutement de formateurs de l'USTP
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance : La création d'une université nationale permettra la formation de ressources humaines et assurera l'arrivée de nouveaux cadres ayant le sens critique et qualifiés pour participer au développement du pays.
7-	Procédures de mise en place : Définition d'une politique de formation de cadres et aussi des critères d'attribution de bourses d'études internes et externes; Réhabilitation du bâtiment destiné à l'installation de l'université et du campus universitaire;

	Recrutement d'enseignants à travers le système de volontariat
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet :

9.17 Formation et mise à niveau des enseignants

1-	Désignation du projet : Développement de la carrière professionnelle des enseignants de l'enseignement primaire
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la promotion et à la qualité de l'enseignement primaire; • Mettre à niveau technico-professionnel des enseignants de l'enseignement primaire; • Contribuer au respect et à la promotion de la carrière professionnelle de l'enseignement primaire; • Contribuer au bon fonctionnement des écoles primaires;
4-	Description du projet :
	<p>Outre les autres facteurs en rapport avec les <i>inputs</i> et le processus éducatif la mauvaise qualité de l'enseignement est liée à la qualité et au niveau de prestation professionnelle des enseignants.</p> <p>D'autre part, la faible motivation des enseignants a aussi contribué à la dégradation des performances.</p> <p>Il est donc nécessaire de reconquérir le professionnalisme et promouvoir l'amélioration du niveau de prestation des enseignants de l'enseignement primaire.</p> <p>Le développement d'une carrière enseignante pour les enseignants de l'enseignement primaire peut constituer un moyen durable pour atteindre de meilleures performances.</p>
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et promotion de 40% des enseignants de l'enseignement primaire; • Mise en place de l'actualisation du plan de formation pour les enseignants de l'enseignement primaire peut constituer une voie durable pour atteindre de meilleures performances;
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :
	<p>La valorisation des cadres enseignants permettra un engagement plus fort dans le développement intégral des enfants et par conséquent le développement de la qualité des services rendus à la communauté et à la société ce qui contribuera à la réduction de la pauvreté.</p>
7-	Procédures de mise en place :
	<p>Après l'approbation des statuts de la carrière enseignante et de la grille salariale afférente, on procédera à la conception d'un plan encadré de formation qui répond aux exigences de profils des professeurs et aux</p>

	conditions de financement. Mise en place de la formation selon les modalités à définir
8-	Période d'exécution : 2007 à 2011
9-	Valeur estimée du projet : 850.000 USD

9.18 Formation d'enseignants pour les enseignements secondaire et technico-professionnel

1-	Désignation du projet : FORMATION D'ENSEIGNANTS POUR LES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET TECHNIQUE-PROFESSIONNEL
2-	Institution responsable : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
3-	Objectif(s) du projet :
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la formation pédagogique et scientifique des enseignants de l'enseignement post-primaire; • Promouvoir la formation et la mise à jour pédagogique des enseignants post-primaire (secondaire, technico-professionnel et ISP); • Renforcer et relancer la formation initiale des enseignants de l'enseignement secondaire; • Réorganiser le système de formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement secondaire; • Renforcer la capacité institutionnelle de l'ISP.
4-	Description du projet :
	<p>En conformité avec la loi, la formation d'enseignants de l'enseignement secondaire et technico-professionnel doit être assurée par l'ISP.</p> <p>Néanmoins, la capacité de réponse de l'ISP durant ces dix dernières années reste en dessous des nécessités du système éducatif.</p> <p>Il convient d'intensifier et de diversifier la formation d'enseignants pour l'enseignement post-primaire. Cela implique la mobilisation d'importantes ressources financières.</p>
5-	Résultat(s) espéré(s) du projet :
	<p>Introduction de nouveaux cours de formation d'enseignants à l'ISP pour, d'ici 3 ans augmenter de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40% les enseignants de l'enseignement secondaire ayant une formation spécifique; • 75% les enseignants de l'enseignement technico-professionnel ayant une formation pédagogique; • 50% les enseignants de l'ISP ayant une spécialisation pédagogique. <p>Développer les programmes de coopération avec des Universités étrangères pour la formation d'enseignants;</p> <p>Organisation, création et fonctionnement de centres spécialisés d'aide à la formation d'enseignants.</p>
6-	Impact sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance :
	<p>En plus de permettre une augmentation significative des enseignants post-primaires de formation supérieure (accédant ainsi à une grille salariale supérieure), il permet aussi l'ouverture de nouvelles perspectives et d'opportunités de carrière professionnelle aux jeunes étudiants plus pauvres et défavorisés.</p>
7-	Procédures de mise en place :
	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des formateurs de l'ISP

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de protocoles pour l'assistance technique pour la formation interne et externe des formateurs de l'enseignement technico-professionnel; • Définition d'un plan pour la formation intensive de professeurs de l'enseignement secondaire.
8-	Période d'exécution : 2007/2011
9-	Valeur estimée du projet : 1.285.000 USD